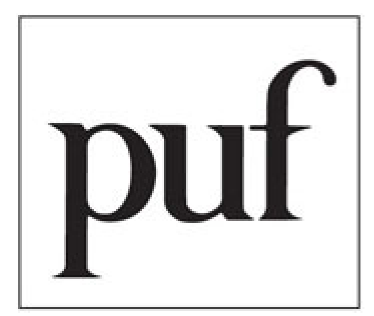


Pour une histoire, enfin, de la Saint-Barthélemy
Author(s): Jean-Louis Bourgeon
Source: *Revue Historique*, T. 282, Fasc. 1 (571) (JUILLET-SEPTEMBRE 1989), pp. 83-142
Published by: Presses Universitaires de France
Stable URL: http://www.jstor.org/stable/40955279
Accessed: 19-07-2015 12:11 UTC

Pour une histoire, enfin, de la Saint-Barthélemy

L'historiographie de la Saint-Barthélemy a bien pris cent soixante ans de retard : depuis 1829 exactement, date à laquelle Prosper Mérimée publiait, à vingt-six ans, sa *Chronique du règne de Charles IX* ; certes le jeune romancier (qui ne se prend pas lui-même très au sérieux) manque un peu de souffle et son récit, après un bon démarrage, s'enlise rapidement — mais il l'avait fait précéder d'une remarquable *Préface* qui, à elle seule, constitue un morceau d'anthologie et nous révèle que, chez lui, le sens de l'histoire l'emporte encore sur le talent du créateur littéraire. Alors que l'auteur, pour les besoins de son roman, reprend les considérations habituelles sur la préméditation de la Saint-Barthélemy, faisant d'un Charles IX cynique et cruel le responsable de l'attentat contre Coligny, puis du massacre, il s'étonne simultanément, dans cette *Préface*, du nombre d'invraisemblances charriées par le scénario cher aux historiens traditionnels, qu'il a lus attentivement :

« A-t-on bien compris les causes qui ont amené ce massacre ? A-t-il été longuement médité, ou bien est-il le résultat d'une détermination soudaine ou même du hasard ? A toutes ces questions, aucun historien ne me donne de réponse satisfaisante. Ils admettent comme preuves des bruits de ville et de prétendues conversations, qui ont bien peu de poids quand il s'agit de décider un point historique de cette importance... Pour moi, je suis fermement convaincu que le massacre n'a pas été prémédité... Il est évident que le roi, ayant également à craindre des Guises et des protestants, devait chercher à conserver son autorité en tenant ces deux factions aux prises. En écraser une, c'était se mettre à la merci de l'autre... Tout me paraît prouver que ce grand massacre n'est point la suite d'une conjuration d'un roi contre une partie de son peuple. La Saint-Barthélemy me semble l'effet d'une insurrection populaire qui ne pouvait être prévue, et qui fut improvisée... Le peuple de Paris était à cette époque horriblement fanatique. Les bourgeois, organisés militairement, formaient une espèce de garde nationale, qui pouvait prendre les armes au premier coup de tocsin. Autant le duc de Guise était chéri des Parisiens pour la mémoire de son père

et pour son propre mérite, autant les huguenots, qui deux fois les avaient assiégés, leur étaient odieux. L'espèce de faveur dont ces derniers jouissaient à la cour, au moment où une sœur du roi épousait un prince de leur religion, redoublait leur arrogance et la haine de leurs ennemis. Bref, il suffisait d'un chef qui se mît à la tête de ces fanatiques et qui leur criât : *Frappez*, pour qu'ils courussent égorger leurs compatriotes hérétiques. Le duc, banni de la cour, menacé par le roi et par les protestants, dut chercher un appui auprès du peuple. Il assemble les chefs de la garde bourgeoise, leur parle d'une conspiration des hérétiques, les engage à les exterminer avant qu'elle n'éclate, et alors *seulement* le massacre est médité... »

Rien à changer, aujourd'hui encore, à ce schéma explicatif. Mérimée ne va toutefois pas jusqu'au bout de sa logique, ni de la piste qu'il a ouverte, et s'empêtre un peu, ensuite, dans son raisonnement en voulant faire des concessions à la vieille thèse qui charge le roi de tous les péchés. Reste que, dans l'ensemble, il fait preuve d'une belle et rare lucidité. Malheureusement, à son époque, aucun historien professionnel ne s'est soucié de répondre à des objections aussi élémentaires, sans doute parce qu'elles émanaient d'un jeune dandy qui en était encore apparemment à son coup d'essai dans les lettres et se présentait lui-même comme un aimable « faiseur de contes ». Situation parfaitement paradoxale : c'est le romancier qui pose les vraies questions, s'interroge sur les sources couramment invoquées et discute le bien-fondé d'une tradition historique trop facilement admise — et ce sont les historiens de métier qui, au même moment, se délectent des péripéties et des rebondissements d'un récit construit dans la plus pure ligne du roman historique ! De fait, Pierre Nora situe l'émergence massive de notre mémoire nationale entre 1820 et 1840 : période féconde entre toutes pour l'élaboration d'une « mémoire-patrimoine », voire d'un légendaire, sur lequel nous vivons encore[1]. A notre connaissance, le seul, au XIXe siècle, à subodorer que, de complaisance mélodramatique en exploitation politique, on avait fini par constituer la Saint-Barthélemy en image d'Epinal, fut Gustave Flaubert qui, dans *L'éducation sentimentale* (1869), osa parler, incidemment, de « cette vieille blague de la Saint-Barthélemy » (chacun sait que Flaubert est aussi l'auteur d'un *Dictionnaire des idées reçues*). Comme quoi, c'est du côté des littérateurs, Mérimée ou Flaubert, qu'il faut aller chercher les seules réactions lucides au mythe que les historiens étaient en train d'échafauder. Mais pendant cent cinquante ans, jusqu'à Nicola Mary Sutherland, personne, à notre connaissance, n'est venu sérieusement discuter la vulgate héritée du XVIe siècle, et si bien reçue

1. Pierre Nora (sous la directon de), *Les lieux de mémoire*, t. II : *La Nation*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1986, p. 656.

par les historiens romantiques (sans parler, évidemment, de tous les romanciers, d'Alexandre Dumas à Ponson du Terrail et Michel Zévaco, relayés ultérieurement par le cinéma et la télévision...).

Entendons-nous : il y eut bien, çà et là, des doutes émis sur tel ou tel point de détail — mais jamais de remise en cause *globale*. Faute de quoi, les remarques les plus judicieuses ne parvenaient jamais à ébranler la thèse traditionnelle et se perdaient dans l'indifférence générale. Ainsi, dès 1758, le conformiste abbé Jean Novi de Caveirac, dans une *Dissertation sur la journée de la saint Barthélemi*[2], démontrait fort bien que les indices d'une prétendue préméditation du massacre peuvent être interprétés de façon diamétralement opposée, et surtout qu'aucune preuve n'existe que le roi ait voulu étendre la Saint-Barthélemy à toute la France : au contraire, la lettre circulaire que Charles IX adresse le 24 au soir aux gouverneurs des provinces révèle que, si le roi a du mal à contrôler la situation à Paris, il entend bien que les autres villes demeurent en paix. Mais l'auteur en reste là : s'il minimise la responsabilité de Charles IX, dont on a presque partout, en province, transgressé les ordres, il est incapable d'imaginer que le roi de France n'ait pas, si peu ou si tardivement que ce soit, donné son aval à la Saint-Barthélemy parisienne et commandé le massacre des chefs protestants. Moyennant quoi, la pertinente démonstration du très royaliste et très catholique abbé de Caveirac (qui conclut à un manifeste débordement de la volonté royale par la fureur populaire) fut vite oubliée et l'on persiste, deux siècles après, à énumérer imperturbablement les villes où Charles IX ordonna ses sanglantes proscriptions (allant à expliquer que là où elles n'eurent pas lieu, ce fut grâce à un courageux refus d'obéissance des autorités locales — quand celles-ci ne firent qu'appliquer les ordres du roi...).

Autre exemple, pris cette fois dans le camp adverse, de critique partielle, restée par là-même inopérante : en 1879, Henri Bordier concluait que le prétendu *Discours du roy Henry III à un personnage d'honneur et de qualité* n'est qu'un faux tardif des années 1620, destiné à blanchir les Gondi qui, cinquante ans après l'événement, commençaient à trouver bien encombrante une légende qu'ils avaient initialement accueillie avec satisfaction ; mais Henri Bordier lui-même, protestant convaincu, n'allait pas jusqu'à contester dans son ensemble une vision que les Réformés avaient plus ou moins spontanément adoptée depuis trois siècles et à laquelle ils étaient désormais viscé-

2. Insérée en suite de sa très tendancieuse *Apologie de Louis XIV et de son Conseil sur la révocation de l'édit de Nantes*. Inutile d'ajouter que notre abbé, malgré des éclairs de lucidité, reste d'une très grande partialité envers Coligny et les protestants. Il n'empêche que les p. XXII-XXXVI de sa *Dissertation* peuvent être considérées comme prémonitoires.

ralement attachés[3]. Si bien que tout le monde oublia la démonstration d'H. Bordier et qu'aujourd'hui encore des ouvrages apparemment sérieux utilisent toujours ce pseudo-*Discours du roy Henry III* pour rendre compte de la Saint-Barthélemy. Ainsi donc, par conviction politique ou religieuse, les historiens se sont chaque fois arrêtés en chemin, n'osant remettre en cause l'interprétation générale du massacre.

L'immense mérite de Nicola Mary Sutherland, en 1973, fut de reprendre la totalité de la question, de se livrer à un réexamen d'ensemble des principales sources, aboutissant à un constat sans appel[4] :

— Tout son chapitre XVII établit « la minceur, la confusion et la partialité » des divers témoignages relatifs à l'attentat contre Coligny et au massacre consécutif de la Saint-Barthélemy : aucune source n'est fiable, aucune explication ne permet vraiment d'y voir clair. N. M. Sutherland nous administre une belle leçon de critique et de modestie historiques, nous invitant à la prudence devant pareil écran de fumée, et à la vigilance devant la masse de sottises qui continuent à circuler, uniquement « consacrées par le temps et la répétition » (p. 328).

— Elle dénonce « l'imbécile théorie de la jalousie maternelle » (p. 322), dont on crédite Catherine de Médicis pour expliquer son intention de supprimer l'Amiral. Il est totalement faux que Coligny ait été en passe de devenir le principal conseiller et le Mentor du jeune roi (rôle qu'il n'a jamais pu jouer, ne serait-ce que pour de strictes raisons d'impossibilité matérielle). Elle prouve que Catherine et Coligny, réalistes, savaient avoir besoin réciproquement l'un de l'autre ; que leur alliance, devenue nécessaire face à l'Espagne, était logique et sincère. L'analyse à long terme de la politique royale française élimine toute idée de préméditation dans le meurtre de Coligny (p. 315). Sa brutale élimination (par un attentat isolé le 22, ou dans un massacre général, le 24 août) apparaît comme une péripétie anormale, un absurde renversement d'alliance, dont aucune des explications traditionnelles ne donne la clef. C'est indirectement une invite à nous interroger sur la persistance, au cœur de la Saint-Barthélemy, d'une inconnue fondamentale. Après des siècles de crédulité et d'explications simplistes, enfin une historienne pour ouvrir l'ère du soupçon !

3. Henri Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, Genève, 1879, p. 52-68. Ce pseudo-*Discours* remonte au moins à 1623, puisqu'il est alors inséré dans les *Mémoires d'Estat, recueillis de divers manuscrits, en suite de ceux de Monsieur de Villeroy...*, publiés à Paris par et chez Samuel Thiboust (aux p. 68-89).

4. Nicola Mary Sutherland, *The massacre of St Bartholomew and the european conflict, 1559-1572*, Londres, Macmillan, 1973 ; cf. surtout p. 312-346 : en 30 pages, N. M. Sutherland a fait plus avancer l'histoire de la Saint-Barthélemy que tous ses prédécesseurs en 300 ans.

— Elle souligne que les grands gagnants de la Saint-Barthélemy sont le duc d'Albe, Philippe II et le pape — mais certainement pas le roi de France, auquel le massacre a toute chance d'avoir été imposé, au grand dam de toute sa politique. Sur le plan international, la Saint-Barthélemy constitue pour la France un désastre diplomatique.

Pour finir, aux pages 339-341, N. M. Sutherland accumule toutes sortes d'indications pertinentes — mais, malheureusement, sa démonstration tourne court. Alors qu'elle a répété que la royauté, pour sa politique intérieure et extérieure, a besoin de Coligny ; alors qu'on ne peut donner aucune explication logique du retournement royal, qui reste un « mystère » ; alors qu'elle vient d'aligner les remarques prouvant que le roi a tenté de prévenir le massacre, en a été scandalisé, et a essayé immédiatement d'y mettre fin ; alors qu'elle souligne la profonde haine, politique et religieuse, que les Parisiens vouent de longue date à Coligny — N. M. Sutherland dévie *in extremis* de sa trajectoire, pour revenir à une interprétation quasi traditionnelle : « Il est donc raisonnable de supposer que les mesures de sûreté prises par le roi dans la nuit du samedi tendaient tout ensemble à faciliter l'élimination des chefs huguenots et à les empêcher eux-mêmes d'agir » (p. 341).

Induite en erreur par Isambert, qui lui fait croire à la réalité d'un mythique « Ordre royal, délibéré en conseil privé où assistaient la reine mère, les deux frères du roi et plusieurs conseillers intimes, qui ordonne le massacre de la Saint-Barthélemy »[5] ; trompée aussi par le mensonger *Registre des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, qu'elle a le tort de prendre pour « une bonne source » ; égarée enfin par une tardive (26 août) lettre du roi, contraint de justifier le massacre par la prétendue « pernicieuse entreprise » des Huguenots, N. M. Sutherland, après avoir frôlé plusieurs fois, pages 339-341, la seule explication logique possible, n'arrive pas à conclure que le massacre a bel et bien été imposé au roi, mis dans l'impossibilité d'y réagir. On regrette que, si près du but, N. M. Sutherland n'ait pas elle-même dégagé la conclusion qui s'imposait : il s'en est fallu d'une simple intuition finale.

Il n'empêche que le terrain balisé par elle est déjà, en soi, considérable, et qu'on doit à l'historienne anglaise tout le mérite d'avoir enfin

5. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIV, 1829, p. 256. Pour justifier son invention, Isambert se borne à mettre en note : « Tous les historiens s'accordent à dire que cet ordre fut signé du roi ; mais on conçoit facilement que le texte n'est pas parvenu jusqu'à nous ». Ahurissante démarche, qui conduit, pour combler un vide imaginaire, à supposer un document qui n'a jamais existé ! Sans compter l'anachronisme qu'il y a de vouloir à tout prix placer un ordre *écrit* au départ d'une telle exécution ! Nous pensons que si la Saint-Barthélemy a si bien pu réussir, c'est justement que les conspirateurs se sont prévalus d'un prétendu ordre *oral* du roi, et que tout le monde les a crus sur parole : on est encore à une époque où l'oral prédomine sur l'écrit.

sorti la Saint-Barthélemy d'une longue impasse historique. Quand tant d'auteurs brodent à plaisir sur cette sanglante journée, transformée en feuilleton dramatique, il fallait un indéniable courage intellectuel pour oser dire qu'après quatre siècles de rabâchage et malgré une montagne de publications, on ne savait toujours rien sur la question et que tout y était à reprendre à zéro. Sans cet impertinent constat que l'histoire officielle de la Saint-Barthélemy, à base de fausses confidences, ne repose en définitive que sur du vent, il va de soi que nous n'aurions jamais osé nous piquer au jeu, et nous lancer à notre tour sur ce terrain glissant.

Mis en garde par N. M. Sutherland, notre avantage fut de ne pas nous laisser préalablement intoxiquer par une littérature séculaire, mais en fin de compte totalement gratuite. Moyennant quoi, il n'était pas difficile, pour peu qu'on connût tant soit peu les mentalités de l'époque, d'aboutir à un renouvellement complet des perspectives : il suffisait de tourner le dos aux explications habituelles[6]. Notre thèse a certainement besoin d'être encore affinée et précisée : ainsi, nous avons bien conscience d'être dans une ignorance profonde des forces politiques et religieuses qui commandent les événements de 1572 : le Paris d'alors reste pour nous *terra incognita*. Mais d'ores et déjà ce fil conducteur apporte une meilleure compréhension et une clarification de l'ensemble de la question ; notre version permet notamment de s'affranchir des péripéties les plus mélodramatiques et des prétendues révélations sur les réunions tenues au Louvre ou aux Tuileries, tant entre Charles IX et sa mère qu'entre Catherine de Médicis et ses principaux conseillers : conciliabules hautement « secrets », mais sur lesquels la tradition, qui n'en est pas à une invraisemblance près, est d'une inépuisable loquacité et fait une véritable fixation maladive ; ces peu croyables confidences sentaient l'invention d'une lieue, et l'on est heureux de pouvoir enfin s'en débarrasser. Et surtout, comme nous ne cessons de le vérifier, notre interprétation cadre parfaitement avec les documents originaux qui subsistent, et que l'on a trop longtemps négligés.

6. Cf. mes deux articles : Les légendes ont la vie dure : à propos de la Saint-Barthélemy et de quelques livres récents, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1987, p. 102-116 (encore trop timide, cette première approche admettait que le roi, contraint et forcé, avait tout concédé à l'émeute dans la nuit du 23 au 24 août : c'était une erreur. Charles IX résistera longtemps à la pression des Guises et de la rue, au moins — avec des hauts et des bas —, jusqu'au 27 août). Une source sur la Saint-Barthélemy : l'« Histoire de Monsieur de Thou », relue et décryptée, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, juillet-septembre 1988, p. 499-537 (où l'on restituera au nom des « Guises » le *s* final qui a partout sauté à l'impression).

1. Naissance d'une légende

Mais avant même de reprendre l'étude de la Saint-Barthélemy, nous voudrions revenir rapidement sur quelques-unes des raisons qui ont conduit à se satisfaire pendant si longtemps d'une conception erronée. En fait, et c'est là le plus étonnant, toutes les traditions, aussi bien politiques (monarchiste d'Ancien Régime, républicaine d'après 1789) que religieuses (catholique comme protestante), se rejoignent et se conjuguent pour faire de la Saint-Barthélemy une affabulation collective, une construction imaginaire à l'échelle de la nation, satisfaisant toutes les idéologies à la fois. Car on conçoit qu'un roi, ouvertement bafoué dans sa capitale et jusque dans son palais par ses gardes et ses sujets unanimes, ait voulu effacer l'histoire et fabriqué de toutes pièces une version plus reluisante de l'événement. Qu'il ait trouvé dans les contestataires de la veille, dégrisés, dépassés par l'ampleur même de leur succès et à leur tour inquiets du débordement populaire, des complices de son mensonge d'Etat, seul capable de conjurer le spectre de l'anarchie. Que pour des raisons différentes, mais finalement convergentes, vainqueurs et vaincus, les bourreaux et leurs victimes, aient eu sur le moment un intérêt commun à adopter cette histoire officielle pour les besoins de leur propagande respective. Que le corps diplomatique, avec un bel ensemble, soit venu cautionner cette version édulcorée des faits, infiniment plus rassurante pour toutes les têtes couronnées d'Europe. Qu'ultérieurement les Bourbons, autant par souci d'apaisement que par nécessaire solidarité avec leurs prédécesseurs Valois, aient imposé pendant deux siècles la seule vision compatible avec le respect dû à l'institution monarchique et à l'ordre public. Tout cela s'explique encore. Mais on a plus de mal à comprendre comment cette fable politique a pu traverser les régimes qui se sont succédé après 1789, pour entrer si avant dans notre « mémoire-patrimoine » (Pierre Nora).

Ce serait oublier le féroce jugement jadis prononcé par Voltaire : « Charles IX, qui n'était point du tout guerrier, était d'un tempérament sanguinaire ; et, quoiqu'il eût des maîtresses, son cœur était atroce. C'est le premier roi qui ait conspiré contre ses sujets »[7]. Ce

7. Voltaire, *Essai sur les mœurs* (1756), éd. René Pomeau, Paris, 1963, t. 2, p. 494. Cf. déjà sa *Henriade* (1728), chant II. Voltaire n'est nullement une exception : tous les historiens des Lumières présentent de Charles IX et de Catherine de Médicis une image systématiquement négative, allant jusqu'à la caricature. Tous font de Charles IX un monstre de perfidie et de cruauté. « Le massacre de la Saint-Barthélemy est donc l'occasion, chez les historiens, de la plus violente et de la plus directe attaque contre la personne même d'un monarque » (Bernard Grosperrin, *La représentation de l'histoire de France dans l'historiographie des Lumières*, thèse d'Etat, Paris-Sorbonne 1978, Atelier de reproduction de l'Université de Lille III, 1982, p. 580).

serait oublier, à l'aube de la Révolution, l'énorme retentissement de la pièce d'André Chénier, *Charles IX ou la Saint-Barthélemy*, représentée le 4 novembre 1789, et donnée par son auteur comme première « tragédie patriotique » et « vraiment nationale » : Charles IX et Catherine de Médicis y étaient cloués au pilori[8]. Ce serait oublier que la Convention, en mars 1794, a quasi officialisé cette sombre image pour mieux faire de Charles IX le précoce parangon de ces « Nérons de la France » qui n'hésitent pas à tirer de leurs propres mains sur leur peuple, préfigurant ainsi son digne successeur, le « tyran » Louis Capet[9] ; la propagande révolutionnaire avait évidemment besoin d'un repoussoir pour légitimer le nouveau régime. C'est donc la Révolution française qui, pour « fortifier l'amour du républicanisme », a métamorphosé la vieille légende royale en brûlot anti-monarchiste ! A sa suite, tout le XIXe siècle, hanté par le régicide de 1793, arguera pour sa bonne conscience du crime horrible perpétré par un précédent roi contre la fraction libérale de son peuple : 1793 a généré 1572 — en guise, apparemment, de justification rétrospective. On admire l'inépuisable richesse de la fable et le parti qu'on a su en tirer sous quatre ou cinq républiques successives à des fins d'instruction civique. Il n'est pas jusqu'à la Monarchie de Juillet qui n'ait repris cette construction anti-absolutiste à son profit (cf., en 1836, la représentation du grand opéra historique de G. Meyerbeer, *Les Huguenots*, sur un livret d'E. Scribe). Si la légende noire s'effondre aujourd'hui, c'est qu'elle ne répond probablement plus à un besoin collectif : le débat autour du système monarchique est devenu tellement étranger à notre conscience politique, la haine publique naguère suscitée contre les « mauvais rois » est désormais remplacée par une si parfaite indifférence, que nous pouvons abandonner enfin le mythe tutélaire (il aura tout de même fallu aux Français d'après 89 deux siècles, et le secours d'une historienne anglaise, pour s'affranchir de cet article obligé de leur catéchisme national).

Il ne faudrait pas pour autant négliger d'évidentes responsabilités corporatives, et d'abord le lourd héritage d'une certaine tradition historique longtemps dominante ; il serait temps d'admettre une fois pour toutes que l'histoire est une chose trop sérieuse pour être confiée aux enthousiastes, fussent-ils de la trempe d'un

8. *Théâtre du XVIIIe siècle*, éd. Jacques Truchet, Bibl. de la Pléiade, t. II, 1974 (entre autres, p. 1077, et notes p. 1517-1519). Sur l'éclatant succès et le durable retentissement de cette tragédie, cf. Jean Gaulmier, De la Saint-Barthélemy au « Chant du départ », dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, septembre-octobre 1973, p. 839-844 : « C'est Chénier qui a popularisé l'histoire de la Saint-Barthélemy. »

9. Cf. Pierre de L'Estoile, *Registre-Journal*, éd. Aimé Champollion (coll. Michaud et Poujoulat), Paris, 1837, t. 1, p. 307-308. Cf. aussi Henri Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, Genève, 1879, p. 49.

Michelet[10] : sous sa plume inégalement inspirée, Coligny devient le héros principal du livre consacré aux Guerres de religion, et comme un nouveau Christ, souffrant stoïquement sa passion. La relecture de Michelet, aujourd'hui, est tout simplement consternante : et par l'absence de toute critique des sources, et par le parti pris anti-monarchiste qui l'aveugle, et par le recours aux arguments les plus spécieux, intégralement repris des polémiques du temps (comme de prétendre que l'élimination de Coligny renforçait le roi face aux Guises !), et par l'utilisation d'une psychologie de bazar pour tenter d'expliquer les revirements de la politique royale. Quand sa haine des rois et de la religion l'emporte, il n'y a pas plus naïf que Michelet. Obnubilé par les effets dévastateurs, à son époque, de l'union du trône et de l'autel, « l'historien-justicier » (Paul Viallaneix) est tombé dans le péché d'anachronisme, incapable qu'il est d'imaginer toute autre politique en cette fin de XVIe siècle. Le crédit dont a joui Michelet parmi les historiens français de la seconde moitié du XIXe siècle se comprenait dans le contexte de la politique intérieure du Second Empire, puis de la IIIe République — mais il y a de quoi s'étonner de la confiance que certains historiens modernistes, et non des moindres, continuent à accorder, cent ans après, à l'auteur de la douteuse *Sorcière* : ses jugements sur les mentalités et les institutions d'Ancien Régime nous paraissent devoir appeler la plus extrême réserve ; en matière, particulièrement, d'histoire religieuse, Michelet est tout, sauf un guide sûr. On sourit, du reste, de le voir rejoindre les Jésuites dans leur interprétation de la Saint-Barthélemy[11]. L'histoire n'a que faire de doctrinaires ni de visionnaires à la Michelet. On n'a pas plus de raisons de se fier à sa prose enflammée qu'à une reconstitution architecturale de Viollet-le-Duc : dans les deux cas, il s'agit d'une interprétation subjective du passé, d'une mise en scène pour la recherche de l'effet. Méfions-nous, à l'instar des trop pittoresques « restaurations » du XIXe siècle, des pages trop émotionnelles de Michelet !

10. Jules Michelet, *Histoire de France*, t. 9, 1856. Réédité au t. 8 de ses *Œuvres complètes*, publiées sous la direction de Paul Viallaneix, Paris, Flammarion, 1980. Egalement en coll. « Bouquins » (R. Laffont, 1982), mais l'impression en est trop souvent fautive. Dès 1833, Michelet formulait son point de vue tendancieux dans le *Précis de l'Histoire de France* (*Œuvres complètes*, éd. P. Viallaneix, t. 3, 1973, p. 146 : quel recul par rapport à Mérimée !).

11. Car, à la même époque, le catholicisme, pour mieux se disculper, rejette sur les seuls souverains l'initiative du massacre : « On a trop longtemps accusé la religion de cette horrible journée ; il faut que le sang retombe sur qui l'a répandu, et la religion n'en versa pas une goutte... Catherine fut bien aise de couvrir de voiles sacrés cet attentat politique : elle seule le médita et l'accomplit, Charles même ne fut que l'instrument de cette femme étrangère. Ce fut pour sauver quelques lambeaux d'un pouvoir expirant qu'elle eut recours à ces sacrifices humains... » (Jean-Marie Audin, *Histoire de la Saint-Barthélemy, d'après les chroniques, mémoires et manuscrits du XVIe siècle*, Paris, 1826, p. 4-5). Nous n'insisterons pas sur ce courant historiographique, évidemment bien représenté tout au long des XIXe et XXe siècles (cf. Henri Dubief, L'historiographie de la Saint-Barthélemy, dans *Actes du Colloque « L'amiral de Coligny et son temps »*, Paris, 1974, p. 359-362).

Malheureusement, l'ombre portée par le grand historien romantique n'a fait qu'obscurcir durablement la vision du règne des derniers Valois, et toute une lignée d'historiens républicains lui a emboîté le pas, au premier rang desquels il faut citer le classique manuel d'Ernest Lavisse dont le tome VI/1, *La Réforme et la Ligue. L'Edit de Nantes (1559-1598)*, est dû à Jean-Hippolyte Mariéjol[12] ; écrit sans aucun recul, le récit de la Saint-Barthélemy aligne tous les stéréotypes possibles et imaginables :

« La résolution de Catherine était prise. Un homme, Coligny, cherchait à l'écarter du pouvoir, compromettait la paix et la sureté du royaume ; il fallait qu'il disparût... Elle est d'un pays où la fin a toujours justifié les moyens... Elle combine avec Madame de Nemours les détails du crime ; elle fait venir secrètement Maurevel... Catherine n'avait rien prévu au cas où le coup manquerait ; elle était prise à son piège... Alors dans cette âme affolée de peur et vide de scrupules se fit jour (à moins qu'elle ne lui ait été suggérée par Gondi) l'idée de tuer tous les chefs du parti... Il fallait enlever l'assentiment du roi. Gondi, qui était cher à Charles IX, fut chargé de préparer les voies. Avec une franchise qui était une suprême habileté, il lui déclara que le crime n'avait pas été commandé par le duc de Guise seul, que la Reine-mère et le duc d'Anjou étaient de la partie. Au roi, affolé par cette confidence, tiraillé entre son honneur, son amour filial et la crainte de nouveaux troubles, il ne laissa entrevoir d'autres issue qu'une exécution sanglante... »

Tout y est : la jalousie d'une mère dominatrice, le machiavélisme d'une Italienne sans scrupules, l'affolement final d'une faible femme et, pour couronner le tout, l'inconsistance psychologique et politique d'un jeune roi qui tourne à tous les vents et va de coup de théâtre en coup de théâtre...

Tributaires aussi de cette imagerie romantique, les innombrables romanciers et vulgarisateurs qui, depuis cent cinquante ans, exploitent sans vergogne le filon des Guerres de religion et, aujourd'hui encore, sont surtout soucieux, pour plaire au public, de mettre une fois de plus en scène la légende noire de la Saint-Barthélemy, sommet d'une époque systématiquement conçue comme haute en couleurs et en crimes, « shakespearienne » et flamboyante à souhait.

Autre facteur d'immobilisme : le poids de l'historiographie protestante. Compte tenu de la vie qu'y laissèrent jadis des milliers de Huguenots, il est plus délicat de condamner l'enlisement d'une certaine hagiographie confessionnelle ; mais ce serait une erreur de croire pour autant que la vérité sort nécessairement de la bouche des opprimés, ni que la persécution soit un label de garantie. Le traumatisme du massacre n'est d'ailleurs pas à lui seul suffisant pour expliquer l'interprétation protestante des faits. Cette version n'était pas innocente, et nous avons déjà dit ailleurs qu'à travers le cas de François

12. Paris, Hachette, 1904, aux p. 125-128 ; rééd. Tallandier, 1983, aux p. 144-147.

de La Noue on saisissait sur le vif la mise en place d'une pieuse légende politique[13]. Il est en effet hors de doute que les responsables protestants ont rapidement su toute la vérité sur la Saint-Barthélemy, et d'abord que le roi n'y était pour rien. Mais, décapité, le parti a du moins voulu exploiter au maximum le retentissment du drame qu'il venait de vivre, tirer de la catastrophe un bénéfice moral : réflexe bien compréhensible. D'autant que la mémoire de leurs martyrs continuait à être souillée par l'odieuse propagande officielle que, sous la pression des Guises et des Jésuites, le roi avait été contraint d'adopter : il faut avouer qu'il y avait là de quoi jeter les rescapés dans une contre-propagande non moins mensongère et simplificatrice. Nous nous demandons pourtant s'il n'y a pas eu, du côté calviniste, un calcul autrement réfléchi et fondamental. Qui dirige d'ailleurs le parti huguenot à cette date, 1573, où il doit subitement improviser une nouvelle politique pour tenter de survivre ? Jeanne d'Albret s'est éteinte, Coligny a été éliminé avec ses meilleurs lieutenants, Navarre et Condé sont bien jeunes et plus ou moins captifs : l'autorité semble avoir reflué à La Rochelle où les pasteurs en force[14] font preuve d'une intransigeance, pour ne pas dire d'un fanatisme, comparable à celle de leurs homologues, les curés et prédicateurs parisiens (à La Rochelle comme à Paris, on avait d'ailleurs pareillement fulminé contre l'odieux mariage mixte d'août 1572). L'engagement courageux d'un La Noue dans la voie de l'apaisement et sa tentative désespérée, en venant s'interposer entre les deux camps, pour dissiper le malentendu et renouer avec la politique de Coligny prouvent à tout le moins que, du côté huguenot, le débat n'allait pas non plus sans tiraillements internes. On oublie trop que le rapprochement entre Coligny et le roi (matérialisé par le mariage navarrais du 18 août) s'est fait contre les ultras des deux camps ; si les « zélés » du catholicisme tonnaient contre ce « mariage hors nature », les extrémistes protestants n'étaient pas moins déchaînés contre la politique de réconciliation nationale raisonnablement voulue par Jeanne d'Albret, Catherine de Médicis, Coligny et Charles IX. Une fois Jeanne d'Albret et Coligny disparus, l'occasion était trop

13. Cf. notre article cité dans le *BSHPF*, juillet-sept. 1988, à la p. 505, note 15.

14. L'anonyme auteur du *Recueil des choses mémorables avenues en France*... (1595) signale que « cinquante-cinq ministres tant de Poictou et Saintonge que d'autres provinces » se réfugièrent à La Rochelle au lendemain de la Saint-Barthélemy. Sully (*Les Oeconomies royales*, éd. D. Buisseret et B. Barbiche, t. I, Paris, 1970, p. 22) et d'Aubigné (*Histoire universelle*, éd. A. de Ruble, t. IV, Paris, 1890, p. 12) mentionnent tous deux que « les principaux et plus riches » de la Rochelle, « les plus gros de la ville », sont enclins, après la Saint-Barthélemy, à s'accommoder avec le Roi — « mais les peuples et plusieurs réfugiez qui y estoyent eschapez des massacres » s'y opposèrent catégoriquement, « menaceants... de les jetter dans la mer s'ilz entroyent en aucun traicté » (preuve, à l'évidence, que les notables rochelois connaissaient toute la vérité sur la Saint-Barthélemy, mais étaient bien empêchés de la divulguer, crainte de contagion sociale...).

belle, pour les tenants d'un calvinisme pur et dur, de dénoncer le mirage d'une « pacification » pourtant sincèrement voulue de part et d'autre, et de rejeter les Huguenots dans la voie démagogique de la guerre civile à outrance ; il est toujours difficile, pour une minorité persécutée, de ne pas basculer dans la politique du pire. Il n'est pas sûr que, dans cette manipulation de l'opinion protestante internationale, Genève (et Théodore de Bèze en particulier : voir sa *Correspondance*) n'ait pas eu une grande part de responsabilité. En fait, la Saint-Barthélemy a rendu possible un règlement de comptes entre fractions protestantes ; la mort de Coligny tombait à point pour donner raison à ses détracteurs et justifier *a posteriori* leurs prédictions de mauvais augure. Coligny a bien été massacré par les Guises et son cadavre abominablement mutilé par la populace parisienne — mais il revenait aux plus irréductibles de ses coreligionnaires de lui faire subir un dernier outrage : celui de renier sa politique, d'annihiler toute son œuvre pacificatrice, de détruire deux années de patients efforts menés contre vents et marées. L'échec de La Noue, en 1573, et la renonciation du « Bayard protestant », c'est un peu la seconde mort de Coligny, consciemment voulue par la majorité de son parti, et la tardive revanche des fanatiques sur les politiques.

A la décharge des Protestants, il faut dire que la Saint-Barthélemy fut ressentie par eux comme une catastrophe venue et voulue du ciel. On se rappellera l'atmosphère biblique dans laquelle vivent les Huguenots de l'époque ; ils ont spontanément tendance à s'identifier au peuple d'Israël, ce peuple élu que Dieu conduit à son destin à travers mille tribulations historiques. Ils vont donc réinterpréter la Saint-Barthélemy à la lumière de leur culture ; ils sont incapables d'analyser leur échec en termes de rapport de forces politiques (la seule volonté du roi ne pouvant prévaloir face à un pays resté catholique à plus de 90 %, et surtout dans un ville aussi fanatiquement anti-huguenote que Paris). Il leur faut une explication providentielle : une « mauvaise reine » (comme il y en a tant dans la Bible), un « tyran sanguinaire et impie », un « Pharaon », (autres références familières) ont été choisis par Dieu pour exercer leurs desseins homicides. Cette purge violente et spectaculaire est la punition de ceux qui, comme Coligny, s'endormaient dans une fausse sécurité[15] ; et, à travers lui, de tous les Grands qui

15. « C'est une chose presque incroyable que l'Amiral n'ait pas prévu cette perfidie... Dans toute la France, un très grand nombre de gens criaient que l'Amiral, fasciné par le prestige de la Cour, ne voyait rien et que son imprudence entraînait nos Eglises dans le plus grave péril. Il faut donc confesser que telle a été la plus expresse volonté de Dieu et qu'il ne pouvait échapper à sa destinée » (lettre de François Hotman à Guillaume, Landgrave de Hesse, datée de Genève, 6 octobre 1572 : citée dans le *BSHPF*, t. 43, 1894, p. 434-435). Cette interprétation n'est pas propre aux protestants : ce sera celle d'un Jacques de Thou, ou d'un Etienne Pasquier, qui conçoit le destin de Coligny comme déterminé par « un merveilleux et espouventable jugement de Dieu » (*Lettres*, éd. 1619, t. I, p. 308) ; chez tous ces auteurs, la fin tragique de Coligny ne servira plus que de banal exemple pour illustrer le *topos* classique sur la toute-puissance de Dieu et les retournements spectaculaires de la destinée humaine.

ont cédé aux « blandices » de la Cour : Navarre, Condé. Mais cette épreuve sera salutaire si elle amène un sursaut de la base, un refus de toute compromission, un extrémisme radical. La logique interne de l'esprit protestant conduisait donc à renier la politique de Coligny. Pour les survivants, la Saint-Barthélemy n'a de sens que s'il s'agit d'un avertissement du ciel. Sa mort ignominieuse condamne Coligny aux yeux mêmes des plus fanatiques des pasteurs protestants. Martyr, certes, mais martyr tristement exemplaire, « aveuglé » par Dieu qui en a fait l'instrument inconscient et dérisoire d'une leçon pédagogique. Combien d'auteurs, protestants ou non, reprendront ce thème de l'aveuglement de Coligny, qui n'a pas su lire les multiples signes avertisseurs de sa tragique et pitoyable fin !

Peut-être fera-t-on un jour, du côté protestant, l'histoire du choix opéré en 1573, cette année tournante ; contentons-nous de souligner l'écart qui se creuse entre deux écrits protestants pourtant quasi contemporains :

— L'un, rédigé soi-disant à La Pallice, daté du 1er janvier 1573, et intitulé *Response à une épistre commençant « Seigneur Elvide », où est traitté des Massacres faits en France, en l'an 1572. Par Pierre Burin à M. Guillaume Papon*. Quel que soit l'auteur qui se cache derrière le probable pseudonyme[16], cet opuscule émane d'un modéré et réflète les idées des protestants loyalistes, de ces « huguenots royaux »[17] qui, à l'exem-

16. Ni le Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes* (3e éd.), ni *La France protestante* (1re et 2e éd.), ni le *Dictionnaire de biographie française*, ni le *Catalogue des ouvrages imprimés* de la Bibliothèque nationale, ni les *Tables* du *BSHPF*, ni Henri Hauser, *Les sources de l'Histoire de France, XVIe siècle*, t. 3, 1912, p. 259, ni même Eugénie Droz, *L'imprimerie à la Rochelle*, Genève, 1960, t. 3, p. 15-16, ne nous ont livré le moindre indice sur « Pierre Burin ».

17. L'expression est du vieux maréchal de Tavannes : Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, *Mémoires*, in-fol., s.l.n.d., p. 442, *Avis au roi* du 31 août 1572. Un autre très beau témoignage de l'un de ces « huguenots royaux » est apporté par le tome XIII de la *Correspondance* de Théodore de Bèze (éd. Alain Dufour et Béatrice Nicollier, Genève, Droz, 1988) qui cite, aux p. 196-198, une lettre exemplaire datée peut-être de Genève, 3 octobre 1572 (mais on l'imaginerait plutôt des 4-9 septembre) — et, à notre sens curieusement attribuée à Th. de Bèze, dont les autres lettres citées révèlent au contraire le parti pris anti-royaliste à la même période. L'auteur (inconnu) adressait à ses destinataires (également inconnus) copie d'une « Letre écrite aux magnifiques seigneurs des Cantons suisses protestants par ordre du roy », « par laquelle vous pouvez voir indubitablement l'intention de Sa Majesté sur les massacres, et résolutions présentes sur l'observation de son édit ; et par concéquent combien extraime [est] la violence des tirans exécrables ayant extorqué à saditte Majesté les déclarations et letres du tout répugnantes et contraires : n'étant aucunement licite de présumer, non pas même de penser, que Sa Majesté ait voulu se rendre coulpable d'une si évidente contradiction à l'endroit mêmes des nations étrangères, ou d'une si étrange [cruauté] et non jamais par ci-devant ouïe commetre, sans aucun respect ni d'âge ni sexe, contre tout droit divin et humain. Et partant, qu'après Dieu et le salut de nos âmes, l'honneur de saditte Majesté est percécutée, et la vie de vous et des vôtres est chérie. Gardez-vous d'être étonnez par aucunes menaces ni séduits par aucunes promesses des tirans tant cruels et si impudamment abusans [de] Sa Majesté, qu'ils tiennent captive et à laquelle ils ont fait, comme vous voyés, une si grande et extraime deshonneur ; mais demeurant fermes et invariables, tenés-vous à l'Edit de la paix et à ce que saditte Majesté a premièrement déclaré tant aux Ligues qu'aux gouverneurs des provinces et [de] ses meilleures villes, vous gouvernant cependant le plus paisiblement que faire se pourra... ». Et de souhaiter que Dieu suscite « quelque libérateur tant de Sa Majesté que de ses loyaux sujets »... (texte revu sur la copie de la bibliothèque de Montauban, dont nous n'avons pas hésité à corriger une probable altération : « désolations » y ayant été mis pour « résolutions »).

ple d'un La Noue, veulent encore croire à un rapprochement avec le roi ; on ose en effet y dire la vérité :

« Nous avons veu plusieurs lettres envoyées par sa Majesté, où il désavoue tout le faict desdits massacres : et mesmes dit que pour asseurer sa personne de la violence des massacreurs, il fut contraint de se reserrer au Louvre, avec le plus de garde qu'il put... Cesse de nous vouloir persuader que de Roy il se fit Tygre... Si nous l'avions ouy de nos oreilles donnant le consentement que tu dis, encore dérogerions-nous foy à nos sens, veu que par ses lettres il dit le contraire : ou dirions que ceux qui luy demandèrent congé de souiller leurs mains au sang de la Noblesse Françoise, luy firent ceste demande avec condition que s'il vouloit, cela se feroit, et si non, aussi. Et que les armes et les guerres civiles ont rendu si licencieux ceux qui sont autour de luy, qu'ils font ce qu'il ne veut pas, et ne font pas ce qu'il veut ; qu'ils ne révèrent son sceptre ne sa Justice, pource que l'audace et la force sont devers eux. Et toutesfois, de peur qu'on ne die que le Roy est dégradé de son authorité en effect, il dit contre son cœur qu'il s'accorde en leurs mauvaises volontez... »[18].

Il est difficile d'être plus net, et l'on aimerait connaître la personnalité protestante qui eut alors le courage de pareille franchise. C'est signe, en tout cas, que quatre mois après la Saint-Barthélemy les Réformés français n'ont pas encore arrêté définitivement leur interprétation officielle du massacre.

— Mais pratiquement à la même date, c'est-à-dire à l'extrême fin de 1572 ou aux tout premiers mois de 1573, paraissaient à l'étranger, toujours sous des pseudonymes, deux factums particulièrement tendancieux : le *De furoribus Gallicis...*, autrement dit le *Discours simple et véritable des rages exercées par la France...*, généralement attribué à François Hotman[19] ; et surtout le *Dialogue auquel sont traitées plusieurs choses advenues aux Luthériens et Huguenots de la France...* (qui formera bientôt la première partie du célèbre *Réveille-matin des François*) ; ces deux écrits relèvent d'une inspiration nettement sectaire, qui trouve apparemment sa source à Bâle ou Genève, lieux de refuge où ne cessaient d'affluer les rescapés des massacres. Avec, d'ailleurs, progression de l'un à l'autre pamphlet : le *Discours* est encore un peu hésitant et mesuré, et propose une évolution assez complexe (la duplicité du roi n'est pas posée au départ, ce serait finalement l'immobilisation non préméditée de Coligny qui aurait donné à la Reine-mère l'idée de se débarrasser d'un coup de tous les chefs huguenots ; nombreuses sont les notations sur l'effervescence

18. A défaut de l'édition originale, introuvable, on peut consulter cette *Response* de Pierre Burin soit dans sa réédition de 1574 (à la Bibl. Nat.), soit dans le précieux recueil de textes constitué par Simon Goulart, *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme*, t. 2, s.l. [Genève], 1577, p. 41-62. P. Burin répondait à l'apologie gouvernementale de la Saint-Barthélemy publiée par Pibrac en novembre 1572. Le passage ici cité figure à la p. 54.

19. On en trouve un rarissime exemplaire, donné comme imprimé à Bâle, en 1572, à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français (mais sans doute s'agit-il déjà d'une réédition, complétée de pièces un peu plus tardives).

spontanée de la rue parisienne), tandis que le *Dialogue*, catégorique, ramène tout à une explication sommaire : cette fois le roi, la reine-mère, le duc d'Anjou, de connivence avec les Guises, sont accusés d'avoir comploté l'attentat contre Coligny, puis la tuerie des chefs protestants à l'aube du 24 août, et enfin le massacre généralisé qui s'ensuivit dans tout Paris et s'étendit bientôt aux autres villes : « Le Roy commandoit qu'on ne pardonnast à pas un huguenot..., jurant et blasphémant qu'il vouloit tuer de sa main propre tout le résidu des huguenots... La cholère du Roy ne passera jamais pendant qu'il y aura un huguenot en vie... » On tient là, désormais, un récit circonstancié où tout se mêle, le vrai avec le faux, et où, dans un crescendo tragique, avec un grand semblant de logique, tout s'enchaîne pour persuader l'opinion internationale d'une entreprise d'extermination systématique des Réformés français. Même les fluctuations du roi, dans ses explications fournies au lendemain du 24 août, sont présentées comme autant de ruses pour échapper à ses responsabilités[20].

Dès lors, tout était faussé, la vulgate huguenote était fixée une fois pour toutes : pour des générations de Réformés, Coligny et les siens avaient été victimes, moins de l'initiative criminelle des Guises et de leurs séides parisiens, que de la fourberie royale et du machiavélisme florentin. Tout était dramatisé à outrance, il y avait eu flagrante violation de la loi publique, et, pour la postérité, les Protestants se devaient de réclamer à jamais contre ce déni de justice ; ce n'était plus un accident politique isolé, une explosion de fanatisme incontrôlée, imputable à la fraction la plus enragée du camp catholique — mais quelque chose de plus irrémissible : un crime d'Etat froidement pesé et commis au plus haut niveau, dont la gravité troublerait désormais la conscience collective des Français. Compromise en la personne de son chef, parjure et sanguinaire, la nation avait une dette perpétuelle à l'égard du protestantisme, et celui-ci s'enfermera dorénavant, non sans complaisance et dolorisme, dans son complexe de persécution (encore accru, ultérieurement, du fait de la reprise des violences en 1685 : la Révocation de l'Edit de Nantes a quelque peu déteint sur la Saint-Barthélemy, en laissant croire à une apparente répétition de la félonerie royale). Il y aurait beaucoup à dire sur l'utilisation abusive que toute minorité décimée finit par faire du récit amplifié de ses persécutions ; il est plus facile de noircir les conditions d'un massacre que de s'interroger sur l'échec de la percée protestante dans la société française du XVIe siècle, et sur la disproportion des forces

20. A défaut de l'édition originale (à la *Réserve* de la Bibliothèque Nationale), on consultera la commode, quoique plus ou moins fidèle, réédition du *Réveille-matin des François* dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. 7, 1835, p. 167-207.

entre « cause protestante » et « réaction catholique » cinquante ans après les débuts de la Réforme[21]. A la fois meurtri et conscient de sa faiblesse numérique, le protestantisme français ne cessera, dès lors, de jouer à fond la carte de la persécution et de l'épreuve apocalyptique, donnée comme régénératrice. Charles IX fait ici un peu trop facilement figure de bouc émissaire ; la personnalisation à outrance des responsabilités n'est pas de mise en histoire, où les échecs majeurs ont généralement des causes plus diffuses, plus collectives. Mais les Réformés avaient un besoin inconscient et un intérêt évident à compenser leur défaite historique par une déformation de l'événement à la hauteur de leur échec, donc à métamorphoser une vendetta doublée d'un pogrom en guet-apens officiel.

Prisonniers de leur schéma, les historiens protestants, malgré une excellente connaissance de la période, étaient donc incapables de réviser leur point de vue. Et comme, sur la question, ces mêmes historiens protestants donnent le ton, il ne faut pas s'étonner de la sclérose qui entoure depuis si longtemps tout ce qui touche à la Saint-Barthélemy. Ce n'est sans doute pas tout à fait un hasard si l'ouvrage de N. M. Sutherland a rencontré si peu d'écho et si, quinze ans après, l'historiographie protestante le cite à peine ; à qui était immergé dans l'interprétation traditionnelle, le côté innocemment subversif de l'historienne anglaise devait passer totalement inaperçu : au royaume des certitudes établies, le doute n'est plus possible. Seul un profane comme nous-même, relativement étranger à la vulgate protestante et romantico-républicaine, pouvait relever les objections de simple bon sens alignées par N. M. Sutherland, et proposer une nouvelle voie d'approche. Ce faisant, et non sans tristesse, nous avons conscience de participer peu ou prou à la démythification, à la désacralisation de tout un pan de notre tradition historique, de porter un coup à notre « histoire-mémoire »[22]. Une fois ancré dans la mémoire collective d'un peuple,

21. D'où le paradoxal renfort apporté par le protestantisme à certains mythes forgés contre lui par ses ennemis. Pour justifier la brutale élimination de Coligny, la propagande catholique avait besoin de soutenir qu'il en était venu à dominer complètement l'esprit du roi et à inspirer toute sa politique. Mensonge, N. M. Sutherland l'a démontré, mais que toute l'historiographie protestante entretint soigneusement elle-aussi, dans son désir secret de se persuader que le calvinisme avait encore toutes ses chances en France vers 1570 — alors qu'il était déjà inexorablement condamné par le nouveau rapport des forces (religieuses, mentales, sociales) apparu dans les années 1565. Mais le protestantisme pouvait-il s'avouer qu'il n'avait jamais constitué, malgré sa fulgurante percée dans les années 1555-1565, qu'un petit parti minoritaire, qu'il n'était qu'un pion dans la politique extérieure de Charles IX, qu'il n'avait jamais joué près du souverain de rôle dirigeant, que Charles IX n'avait jamais voulu que s'attacher les chefs huguenots sans pour autant faire le jeu de la Réforme ? Il est pathétique de voir le protestantisme se mentir ainsi depuis quatre siècles à soi-même.

22. Cf. les suggestives remarques de Pierre Nora sur « La fin de l'histoire-mémoire », et sur l'actuel passage de « l'histoire-mémoire » à l'histoire tout court, dans : Pierre Nora (sous la direction de), *Les lieux de mémoire*, t. I : *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. XVII-XXV.

un mythe est toujours respectable, même s'il est fait d'erreurs et de mensonges, et prétexte à bien des manipulations ; de là, malgré notre démarche iconoclaste, un regret, au rappel de ce que des générations de Français, protestants ou non, ont lu ou lisent encore de bonne foi dans le cristal de la Saint-Barthélemy[23]. Mais le temps est peut-être venu où celle-ci est appelée à perdre de son aura, de sa charge affective et symbolique, à s'effacer de notre mémoire collective vivante pour n'être plus qu'un objet d'histoire parmi d'autres ; après quatre siècles, le terrible massacre est sans doute en train, tout doucement, de sortir de notre imaginaire national pour entrer, si tant est que ce soit possible, dans « l'histoire vraie » de notre passé.

Toute l'historiographie de la Saint-Barthélemy a donc été victime à la fois de la tradition protestante, du parti pris catholique de disculpation, et de la sensibilité républicaine qui dominait chez les historiens à partir du XIXe siècle. Par là s'explique le large consensus sur la question depuis plus d'un siècle : entre Michelet (1856), Henri Bordier (1879), Hector de La Ferrière (1892), Jean-Hippolyte Mariéjol (1904 et 1920), Jean Héritier (1941 et 1959), Philippe Erlanger (1960), et Janine Garrisson (1968, 1976 et 1987), il n'y a aucune divergence de fond. Entre les sympathisants du catholicisme (Jean Héritier, Ph. Erlanger) et les tenants du protestantisme (J. Garrisson), il n'y a, en fait, aucun débat et, depuis des lustres, on continue à resservir la même fable. Autant dire que la Saint-Barthélemy a finalement été élevée au rang de mensonge national. Même piétinement sur place de la part des chercheurs étrangers[24]. La publication, en 1973, de N. M. Sutherland n'y a rien changé ; ou on l'ignore purement et simplement[25], ou bien, si l'on fait l'effort de la citer dans sa bibliographie, c'est uniquement pour se donner bonne conscience, et en fait pour mieux l'enterrer : soit qu'on ne l'ait guère lue, soit encore qu'on n'ait pas voulu comprendre l'originalité et la nouveauté de son

23. Comme tous les mythes encore vivants, celui-ci reste inépuisable. On ne s'étonnera donc pas que notre second XXe siècle l'habille au goût du jour ; c'est la librairie Gallimard qui croit bon de présenter une récente réédition de la *Chronique du règne de Charles IX* en résumant : « Comme Hitler pour les juifs, Catherine de Médicis et le débile Charles IX avaient imaginé pour les protestants une solution finale qui fut la Saint-Barthélemy »... (coll. « Folio », 1987). C'est le grand historien E. Le Roy Ladurie qui n'hésite pas à parler du massacre comme d'« une *nuit des longs couteaux* expressément organisée »... (*L'Etat royal de Louis XI à Henri IV, 1460-1610*, Paris, Hachette, 1987, p. 230).

24. Malgré son titre alléchant (*Myths about the St. Bartholomew's Day massacres, 1572-1576,* Harvard University Press, 1988), le dernier ouvrage de Robert M. Kingdon ne s'écarte pas, en fait, des interprétations traditionnelles.

25. C'est encore le cas, en 1987, de deux autorités aussi unanimement respectées que Jean-Pierre Babelon, *Paris au XVIe siècle*, coll. « Nouvelle Histoire de Paris », Diffusion Hachette, p. 446-454 ; et Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'Etat royal de Louis XI à Henri IV, 1460-1610*, Hachette, 1987, p. 228-230.

propos[26]. Il est tout de même révélateur que, sur une bonne quinzaine d'ouvrages parus depuis 1973 et touchant de près à l'affaire de la Saint-Barthélemy, *aucun* (à la seule exception du nécessairement bref « Que sais-je ? » de Georges Livet sur *Les Guerres de religion*, éditions de 1977, 1983 et 1988) ne relève le démenti autorisé apporté par Mme Sutherland aux explications traditionnelles. Qu'un historien pressé, paresseux ou prévenu ne se donne la peine de lire un ouvrage anglais sur son sujet, cela se conçoit encore — mais qu'une quinzaine d'érudits ou d'historiens, dont des universitaires spécialistes du XVIe siècle, fassent le silence sur un ouvrage aussi sérieux, aussi documenté, aussi neuf, venant d'une collègue londonienne, il y a là quelque chose d'incompréhensible. Comme l'est également le fait que si peu de revues historiques en aient parlé en son temps, et jamais pour lui rendre justice[27]. On ne peut s'empêcher de penser que, malgré l'abondance actuelle des médias, la communauté historique française garde des œillères et qu'un livre écrit par un historien solitaire

26. Cf. Janine Garrisson, *La Saint-Barthélemy*, coll. « La mémoire des siècles », Bruxelles, éd. Complexe, 1987. Le cas de Mme Garrisson nous pose une énigme : sa seule référence à un auteur récent concerne... Jean Orieux (p. 190) ! Sinon, à part la bibliographie, aucune allusion, dans tout son ouvrage, ni au nom, ni aux idées de N. M. Sutherland... Comment une historienne protestante, dûment spécialiste des Guerres de religion, et plus particulièrement de la Saint-Barthélemy (sur laquelle elle a publié plusieurs ouvrages ou mises au point depuis 1968 — sous le nom, au départ, de Janine Estèbe), peut-elle continuer à ignorer, quinze ans après, un livre aussi fondamental pour son sujet ? Ou alors, si elle l'a bien lu (et nous voulons le croire, puisqu'elle cite ce titre dans sa bibliographie), comment peut-elle continuer à écrire sur la Saint-Barthélemy comme si de rien n'était ? Son ouvrage se conçoit encore en 1972 — mais plus en 1987 : il y a chez N. M. Sutherland trente pages qui jettent le doute sur tout ce qu'écrit J. Garrisson. A moins qu'il ne faille en conclure que l'historiographie protestante a aujourd'hui un tel bandeau sur les yeux que, de bonne foi, elle est incapable de relever ce qui remettrait en cause toutes ses certitudes... Toujours aucun changement de perspective, pas plus dans ses *Protestants au XVIe siècle* (Paris, Fayard, 1988, p. 281-294) que dans son dernier article, Le massacre de la Saint-Barthélemy : qui est responsable ? (*L'Histoire*, oct. 1989, n° 126, p. 50-55), où elle conclut imperturbablement : « La monarchie de Charles IX a commis *contre une minorité religieuse gênante politiquement* le plus grand des crimes d'Etat de toute l'histoire de France » — preuve qu'elle n'a toujours pas assimilé la leçon de N. M. Sutherland. Pareille imperméabilité de J. Garrisson au discours de sa consœur britannique a quelque chose de désarmant, et est assurément très révélateur du blocage de l'historiographie protestante française sur des positions maintenant figées depuis 400 ans.

27. Pas le moindre écho dans le pourtant si sérieux *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français !* Un superficiel compte rendu dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (t. 132, 1974, p. 333), à la limite de la trahison, parlant de « cheminement fatal » là où justement N. M. Sutherland établit qu'il y a rupture incompréhensible dans la politique royale. Et dans la *Revue historique* de juillet-septembre 1974, p. 246-247, sous la plume de Jean-Marie Constant, une mince « note bibliographique » qui, aussi bizarre que cela puisse paraître, concluait que ce livre, simplement consciencieux, n'apportait rien de neuf... : il serait puéril de jeter la pierre à notre estimé collègue qui ne fut, en l'occurrence, que le porte-parole de toute la communauté des modernistes français (de même que l'aveuglement d'un Edouard Maugis, en 1913, face aux archives du Parlement, reflète celui de toute l'Ecole historique française à la même date). Il est propable que si nous avions eu à rendre compte, en 1973, de l'ouvrage de N. M. Sutherland, nous aurions fait preuve de la même incompréhension ; notre chance fut, paradoxalement, de lire ce livre avec treize ans de retard : entre-temps, quelque chose avait dû imperceptiblement changer dans le climat historique, qui rendait le lecteur français désormais perméable à ce discours non conventionnel.

à contre-courant des modes, des chapelles et des idées dominantes, a peu de chance d'être reçu.

Comme pour mieux nous donner raison, dans une thèse récemment soutenue et portant sur *La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610)*, Denis Crouzet ne rend qu'un hommage mitigé à N. M. Sutherland et s'en détourne rapidement pour reconstruire à sa façon la Saint-Barthélemy, qu'il ramène finalement au schéma classique d'un « massacre royal » dégénérant bientôt en « massacre populaire »... Et pourtant, descendant d'une longue lignée d'historiens où brille le nom d'Henri Hauser, formé à ce qui fut l'un des meilleurs séminaires de l'école historique française, guidé enfin par une problématique ingénieuse, l'auteur avait au départ tous les atouts en main pour court-circuiter l'enchaînement habituel et faire l'économie de toute « violence royale ». Encore aurait-il fallu ne pas s'enfermer dans un seul type d'explication et négliger une indispensable cohérence globale. Il est dommage que D. Crouzet juge avec tant de condescendance la démarche, trop classique à son gré, de Mme Sutherland ; s'il l'avait prise plus au sérieux, jamais il n'aurait été imaginer que le roi de France ait pu épouser les phobies, le fanatisme et toutes les fureurs de ses sujets ; jamais il n'aurait pensé que Charles IX ait pu se tromper d'adversaire et lâcher la proie (le trop réel danger de sujétion représenté par l'ultra-catholicisme au service de Philippe II) pour l'ombre (l'éventuelle dérive du calvinisme vers une agitation de type « révolutionnaire »). Il n'est pas raisonnable de vouloir rendre compte de la Saint-Barthélemy sans une analyse précise de la conjoncture politique et diplomatique des années 1570-1572 ; on ne peut pas plus faire ici abstraction des hommes (Coligny n'est ni Condé, ni François Hotman) que de la chronologie : le protestantisme français de 1572 ne se ramène pas à celui de 1567-1568, encore moins à celui de 1573-1574. Toute la force de N. M. Sutherland vient de ce qu'elle démontre la parfaite rationalité de la politique intérieure et extérieure de Charles IX et de son Conseil à la veille de la Saint-Barthélemy : politique indissociable, au dedans et au dehors, de l'alliance protestante. Toute la démonstration, en cela très neuve, de N. M. Sutherland, revient à souligner la rupture et l'absurdité de la Saint-Barthélemy, sa non-conformité à l'ensemble de la politique française antérieure. D. Crouzet a beau s'en défendre, il retombe dans le travers des historiens d'antan, persuadés que Charles IX mène l'Etat à hue et à dia, flattant aujourd'hui les chefs huguenots, sautant le lendemain sur l'occasion offerte de s'en débarrasser, tout cela dans l'improvisation, sans réelle continuité, sans projet à long terme. Avec cette thèse, on débouche à nouveau sur le non-sens de la « violence royale » à l'aube du 24 août 1572 : un roi Gribouille cède finalement à on ne sait quelle

peur panique d'un hypothétique danger protestant pour faire le jeu de ses pires ennemis, les Guises et les Espagnols. Car malgré tous les efforts de D. Crouzet pour nous persuader (au prix de quelques entorses à la ligne du calvinisme orthodoxe) du potentiel « révolutionnaire » représenté par le courant huguenot et des craintes légitimes que le souverain pouvait en nourrir, il ne nous convainc absolument pas de la nécessité d'un retournement complet en quelques heures (puisqu'il n'admet pas plus que nous la préméditation de la Saint-Barthélemy) de toute la politique royale. D. Crouzet a le tort d'appliquer à la pensée royale la même grille de lecture qu'aux mentalités populaires, comme si l'irrationnel régnait partout en maître, alors que la monarchie française — et c'est son immense mérite en ce chaos hérité d'Henri II — cherche précisément à introduire un ordre déjà moderne et laïque. Autant D. Crouzet nous aide à comprendre les réactions collectives de populations angoissées et fanatisées par les médias, autant il se borne à caricaturer la conduite royale ; faudrait-il être une Anglaise pour créditer un roi de France, fût-ce un Valois, d'un minimum de bon sens et de rationalité politique ? Pourquoi s'entêter à ne voir en Charles IX qu'un éternel instable, suicidaire au point de se retourner contre ses meilleurs alliés du moment ? Une fois de plus est faite la démonstration que, préméditation ou pas, imputer l'initiative de la Saint-Barthélemy à Catherine de Médicis ou au roi conduit à une impasse.

Il est légitime (c'est même le devoir du chercheur) d'explorer de nouvelles pistes, d'élargir l'horizon habituel, mais encore faut-il savoir mesure garder : on ne peut s'accrocher à une hypothèse intéressante dès lors que celle-ci est en contradiction avec les autres acquis de la recherche historique. L'histoire est un tout, fait de multiples recoupements d'indices : c'est la convergence de tous ces indices (politiques, diplomatiques, sociaux, culturels, économiques) qui peut nous rapprocher de la vérité, et l'historien doit avoir à tâche de réunir un faisceau suffisant de concordances. Mais croire qu'un seul facteur (naguère l'économique ou le social, le sacral aujourd'hui, voire le panique) puisse tout éclairer, c'est s'exposer à d'inévitables mécomptes ; l'esprit de système s'accorde mal avec un dessein d'histoire globale, surtout pour une période aussi bouillonnante que le XVI[e] siècle. D. Crouzet apporte une importante contribution à la compréhension de certains phénomènes collectifs, mais nullement la clef qui puisse tout expliquer. En tout cas, sur la Saint-Barthélemy, et nous serons très net, il se méprend gravement. Lui qui a effectué une si méritoire plongée dans l'immense littérature imprimée au XVI[e] siècle, il est navrant de se dire qu'il s'est laissé, en fin de compte, intoxiquer par cette antique fiction d'une « violence royale » au départ de la Saint-Barthélemy, quitte à en

oublier ses prémisses et à sacrifier sa propre logique sur l'autel des idées reçues : alors que toute sa démonstration va dans le sens de l'affirmation d'une irrésistible poussée mystique, balayant tout respect des normes politiques habituelles pour accomplir dans le sang et la fureur collective ce qu'on croit être la volonté pressante de Dieu, une volte-face finale le conduit à toujours présupposer une initiative royale pour autoriser la « violence populaire »... Ni l'auteur, ni son jury ne semblent avoir remarqué que cette thèse, arrivée à mi-parcours, avait dévié de sa trajectoire et, sur la Saint-Barthélemy, était passée à côté du vrai sujet. Faut-il que l'imagerie romantique ait de charme pour qu'un original et authentique historien, ayant eu le privilège, comme chercheur au CNRS, de consacrer dix ans de sa vie à cette question, et normalement mis en garde par N. M. Sutherland (sans même parler, déjà, de nos premiers travaux), y succombe à son tour ! Quelle belle occasion perdue d'avoir enfin la grande thèse, qu'on était en droit d'attendre de lui, sur la Saint-Barthélemy[28] !

2. Le métier d'historien

Tournant donc résolument le dos au scénario habituel, nous allons tenter d'offrir de la Saint-Barthélemy une approche dégagée de tout préjugé politique ou historique, de toute arrière-pensée morale ou religieuse. Encore ne sommes-nous pas très sûr, en offrant aujourd'hui comme un nouvel avatar de la Saint-Barthélemy, de ne pas donner à Henri Dubief l'occasion d'ajouter un alinéa supplémentaire à son bel article de 1972 ; ne l'oublions pas : « L'histoire de la Saint-Barthélemy n'a jamais cessé d'être polémique, ... mieux peut-être que tout autre événement, elle témoigne ainsi des arrière-pensées ou du subconscient de l'historien, c'est-à-dire

28. Denis Crouzet, *La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610)*, 2 vol. dactylographiés, 1988 : cf. t. I, p. 208-211, p. 415-500, spécialement p. 421-444 ; et t. II, p. 841-982. Il s'agit d'une thèse pour le doctorat, soutenue devant l'Université de Paris IV le 5 janvier 1989, et consultable soit en Sorbonne, au Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne, soit encore (mais sur demande préalable) à la Bibliothèque de l'Université de Paris IV, section du Grand-Palais. Sa publication est prévue pour 1990 (aux Editions du Champ Vallon), dans une version légèrement remaniée.

des mentalités profondes à diverses époques »[29]. Il va sans dire que, dans le cadre d'une réflexion entamée voilà seulement quelques mois, nous ne prétendons pas élucider à nous seul, ni résoudre d'un seul coup, l'ensemble des énigmes qui entourent ce drame. Il n'est pas question, non plus, de vouloir dominer une littérature pléthorique[30] ; du moins voulons-nous suggérer pour un plus sain usage, à l'avenir, de cette énorme masse de données manuscrites ou imprimées :

1 / D'écarter un certain nombre de sources narratives particulièrement suspectes, qu'il s'agisse d'œuvres totalement apocryphes (comme le *Discours du roy Henry III à un personnage d'honneur et de qualité*) ou de fabrication douteuse, compilées, sinon trafiquées, à une date inconnue (mais toujours tardive) par on ne sait quel plumitif, brodant sur on ne sait quels témoignages avec on ne sait quelles intentions. Faisant preuve d'un manque d'esprit critique évident, on s'est trop longtemps laissé abuser par de telles supercheries, qui amalgament avec brio des matériaux disparates et fournissent la plupart du temps des détails complètement inventés.

N. M. Sutherland a déjà dénoncé le peu de crédibilité à accorder aux *Mémoires* dits de Tavannes, qui ne sont pas ceux du maréchal (mort dès 1573), mais une œuvre douteuse, tardive et maladroite, patronnée par son second fils, Jean. On ne se laissera donc pas subjuguer par la magistrale évocation, théâtrale et hallucinée, de la Saint-Barthélemy : ce formidable morceau de bravoure (dont on peut d'ailleurs se demander quel en est l'auteur, car il dénote un réel talent d'écrivain) est malheureusement de pure invention — et d'ailleurs en contradiction avec ce que les mêmes *Mémoires* nous révèlent, à

29. Henri Dubief, L'historiographie de la Saint-Barthélemy, dans les *Actes du colloque « L'amiral de Coligny et son temps »*, Paris, 1974, p. 364. Personnellement, nous nous demandons si notre bonne conscience nationale n'a pas trop voulu faire de la Saint-Barthélemy une simple parenthèse historique : qui nous dit que demain, après-demain, Paris ne connaîtra pas d'autres Saint-Barthélemy ? Après tout, encore en octobre 1961, des Algériens ont été assommés et jetés à la Seine par la police parisienne... Qui s'en souvient aujourd'hui ? Cf. Alfred Grosser, *Le crime et la mémoire*, Paris, Flammarion, 1989, p. 178-179. La mémoire collective de tout un peuple n'est pas plus fiable que celle de n'importe quel individu : tel souvenir, flatteur, est privilégié ; tel autre, plus gênant, est purement et simplement occulté ; tel autre, encore, est totalement déformé et remodelé pour le rendre acceptable par toutes les composantes de la nation. Rien là que de banal. Ce qui est tout au plus remarquable, avec la Saint-Barthélemy, c'est que cet inconscient travail d'altération du souvenir par la mémoire nationale s'est étendu sur plusieurs siècles, et s'enrichit encore aujourd'hui avec l'apport d'historiens aussi différents que Janine Garrisson et Denis Crouzet, représentant l'une la tradition protestante, l'autre le jeune savoir universitaire. On peut seulement conjecturer qu'ils sont les derniers de cette longue chaîne d'historiens-alchimistes du passé : le temps est venu d'oser regarder la vérité en face.

30. On se souvient du mot d'Henri Hauser sur la Saint-Barthélemy, qui « a fait couler, en France ou hors de France, à peine moins d'encre que de sang » (*Les sources de l'Histoire de France, XVIe siècle*, t. III, Paris, 1912, p. 233).

travers les différentes pièces originales citées peu après, de la pensée politique du vieux maréchal de Tavannes[31].

Quant aux prétendus *Mémoires* de la reine Marguerite de Valois, ce n'est pas le fait que la toute jeune « Société de l'histoire de France », en 1842, en pleine vague romantique, les ait accueillis d'emblée dans sa collection, qui leur confère valeur d'authenticité. Ni la caution, alors, de quelque obscur chartiste. Ni le fait qu'après cent-cinquante ans, et de multiples réimpressions, on n'en possède toujours aucune édition critique. Ni le fait que plusieurs passages soient remplis de détails pittoresques, de confidences savoureuses, de dialogues sonnant vrai, ou que mainte scène soit brossée avec un naturel et un talent certains. Encore moins, que Michelet[32], et combien d'autres après lui, pour étayer leur vision de la Saint-Barthélemy, se soient retranchés derrière ce texte racoleur. Tout cela nous semble un peu léger comme preuve d'authenticité. Au vrai, nous n'en possédons aucun manuscrit antérieur à sa sortie en librairie en 1628, treize ans après la mort de son auteur supposé ; et le premier éditeur du texte ne nous donne aucun éclaircissement sur sa provenance, ses découpages insolites, ses multiples interruptions, son inachèvement final. A l'heure actuelle, sans pouvoir être formel (il y faudrait toute une étude, non seulement sur le contenu, mais aussi sur le vocabulaire et le style, comparés à ceux des autres écrits indiscutablement de Marguerite de Valois — mais justement, à part quelques lettres, il n'y en a guère : la reine Margot est un auteur mythique, à qui l'on a beaucoup trop prêté, le nom de la galante princesse ayant manifestement servi de pavillon pour couvrir toutes sortes de marchandises...), nous nous interrogeons pour savoir s'il ne s'agirait pas tout simplement d'un faux : le XVIIe siècle est particulièrement fertile en *Mémoires* apocryphes, et ceux-ci fourmillent de lacunes ou d'approximations inquiétantes. Nous avons d'ailleurs quelque mal à imaginer, à la date de 1599-1600 (époque admise de la composition de ces *Mémoires*), une reine de France s'exhibant ainsi par la plume — même s'il s'agit d'un texte conçu pour rester

31. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, *Mémoires*, in-f°, s.l.n.d. (publiés vers 1620). Si l'on veut avoir une idée des dégâts causés chez les historiens, même les plus lucides, par les délirantes élucubrations circulant sous le nom du maréchal de Tavannes, on lira d'Eugenio Alberi sa *Vie de Catherine de Médicis* (trad. fr., Paris, 1844) : après une quarantaine de pages (p. 91-137) fort bien venues sur la Saint-Barthélemy, auxquelles nous n'aurions rien, aujourd'hui, à changer, viennent trois pages consternantes (p. 138-140), qui ruinent tout et nous font retomber dans un récit totalement invraisemblable. Tant qu'on jugeait incontournable le soi-disant Tavannes, il n'y avait rien de bon à espérer, même des esprits les plus décidés à rompre avec les préjugés habituels.

32. « Mais voici le grand, le véritable, le naïf historien de la Saint-Barthélemy, Marguerite de Valois... » ! (*Œuvres complètes*, éd. P. Viallaneix, t. VIII, Paris, 1980, p. 245). Pauvre Michelet, dont tout le récit de la Saint-Barthélemy repose, en définitive, sur trois faux : le *Discours du roy Henry III à un personnage d'honneur et de qualité*, les *Mémoires* de Tavannes, et enfin ceux de la reine Margot !

manuscrit et n'avoir qu'une diffusion confidentielle. Quand on est la reine en titre, il est bien vulgaire de vouloir confier ses souvenirs personnels à un quelconque Brantôme : ni les mentalités, ni les convenances du temps n'admettent de telles familiarités. Et Marguerite était trop prudente, dans ses relations post-conjugales avec Henri IV, pour se lancer dans une entreprise aussi délicate, sinon déplacée. On a aussi quelque peine à croire que la vraie Marguerite se soit complue à narrer la scène ridicule du 24 août 1572 où, soi-disant, elle roule dans la ruelle de son lit, agrippée par un Huguenot blessé qui fuit ses assassins... On peut s'étonner encore plus que l'épouse officielle du Béarnais puisse parler des Protestants comme de « renards » « très pernicieux » à l'Etat... Il se peut d'ailleurs que ces trop piquants *Mémoires* aient tout de même quelque chose à voir avec Marguerite de Valois : un familier, un secrétaire intime, l'un des nombreux hommes de lettres (ou une femme, pourquoi pas ?) de son entourage a pu recueillir ses souvenirs, voire provoquer ses confidences (les veillées devaient être bien longues au château d'Usson pendant ces années de réclusion, 1586-1605) ; ces *Mémoires* apocryphes peuvent avoir été composés autour d'un petit noyau de données authentiques, mais comment le savoir exactement ? On aimerait, en tout cas, en apprendre davantage sur cet Auger de Mauléon, sieur de Granier, à qui, au XVIIIe siècle, on attribuait sinon la rédaction *ex nihilo* de ces *Mémoires*, du moins le mérite de les avoir « donnés au public » — prudente et pudique formule... Qui sait s'il n'a pas tronqué ou délayé, arrangé ou défiguré les rares sources initiales ? Reste, pour s'en tenir au trop fameux récit de la Saint-Barthélemy :

— qu'il faudrait commencer par rétablir au moins correctement le texte, quel qu'il soit, qui a servi à l'édition de 1628, et qui a été imprimé à la diable. Nous avions déjà souligné que, faute de points de suspension, le lecteur saute de la soirée du vendredi 22 au matin du dimanche 24 — ce qui a conduit les historiens à quelques contresens supplémentaires[33]...

— qu'il faut en proscrire les interpolations manifestes : toute la longue parenthèse dans laquelle Marguerite est censée expliquer *a posteriori* la genèse de la Saint-Barthélemy (avec l'intervention, selon elle décisive, du comte de Retz) — passage qui se présente d'ailleurs comme surajouté aux scènes réellement vécues —,

33. Il n'est pas non plus interdit de penser que, tout ce récit n'étant qu'un tissu d'inventions, l'auteur s'est lui-même trahi en oubliant qu'un jour entier séparait la Saint-Barthélemy de l'attentat contre Coligny...

tout ce morceau de politique-fiction est à éliminer sans hésitation et sans regret.

Et pour en terminer avec ces sources trop complaisamment narratives, une question indiscrète (car, tant qu'à jeter un pavé dans la mare, mieux vaut en lancer plusieurs à la fois) : combien de *Mémoires* apocryphes se sont-ils ainsi glissés, au XIXe siècle, dans la vénérable et prolifique collection patronnée par la « Société de l'Histoire de France » ? Dût son ancien secrétaire, l'éminent Arthur de Boislisle, se retourner dans sa tombe, il y a aussi tout à parier que les *Mémoires d'Henry de La Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, 1565-1586*, publiés pour cette Société, en 1901, par le comte Baguenault de Puchesse, sous la caution d'un certain Pierre-Paul Lafleur de Kermaingant, sont de la même eau que ceux de Marguerite de Valois : ne s'y trouve qu'un récit soigneusement dosé et arrangé, au style incolore, à la morale platement conventionnelle — bref, un pur produit commercial, taillé sur mesures pour plaire à la bonne société de la mi-XVIIe siècle[34]. Ce n'est pas là non plus que nous irons chercher la vérité sur la Saint-Barthélemy, ni sur Catherine de Médicis ou Charles IX dont on fait ici des portraits caricaturaux. Il nous manque, bien évidemment, une thèse sur tous ces pseudo-*Mémoires* qui firent les délices des « honnêtes gens » du XVIIe siècle — et de quelques autres[35]. Il ne manquait pas alors d'hommes de lettres capables de faire dans la supercherie historique, et auxquels pouvaient s'adresser d'astucieux libraires flairant la bonne affaire éditoriale. Il n'est même pas interdit de penser que dans certains cas (celui des Bouillons ?) les grandes maisons nobiliaires se sont prêtées au jeu, y voyant une manière de publicité. A une époque où fleurissent les faux parchemins, les faux titres de famille et les fausses preuves de noblesse, où

34. Publiés seulement en 1666, *Les Mémoires de Henry de La Tour d'Auvergne, souverain duc de Bouillon* (mort en 1623, c'était le père du maréchal de Turenne) ont pu sortir de la plume, vers 1625-1630, d'un clerc sans talent, à la solde ou non de la famille (tenir la plume, alors, restait une besogne notoirement subalterne) ; toujours est-il que son style plat et diffus, son parti pris éducatif et moralisateur n'a rien à voir avec la langue ni la mentalité d'un gentilhomme guerrier du XVIe siècle. Parmi beaucoup de considérations vagues, l'auteur aligne des anecdotes faussement exemplaires et des renseignements douteux. Comme avec Marguerites de Valois, le détail de la chronologie ne paraît pas toujours sûr. Enfin ces *Mémoires*, soi-disant entrepris en 1609, s'interrompent eux aussi brusquement, en mai 1586 (ceux de Marguerite de Valois, en 1582). Qu'une pareille littérature ait pu toujours plaire dans les châteaux à la fin du XIXe siècle, passe encore, mais que la dénommée « Société de l'Histoire de France » y ait vu un document authentique en dit long sur le niveau, alors, de son recrutement. Le style Henri II n'a pas fait de ravages que dans les salles à manger de nos grands-mères.

35. Autre exemple : Baron Alphonse de Ruble, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, Paris, 1893. Cf. Paul Van Dyke, Les prétendus mémoires de Jeanne d'Albret, dans *Revue historique*, t. 129, septembre-octobre 1918, p. 76-88.

pullulent les faux marquis et les faux nobles, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que circulent aussi de faux mémoires jetés en pâture à la crédulité publique : le siècle baroque n'est-il pas celui de l'illusion sous toutes ses formes, y compris les plus commerciales ?

2 / Sont pareillement à négliger les opuscules publiés au lendemain du drame dans une intention polémique évidente, à seule fin de façonner l'opinion publique. Chaque camp se dut de fabriquer sa version officielle des faits, mais nous n'accorderons pas plus de crédit aux pamphlets huguenots du genre *Réveille-matin des François* qu'au plaidoyer monarchiste de Pibrac : les uns et les autres sont également mensongers. Nous rangeons dans cette littérature de combat les déclarations royales postérieures au 27 août, les arrêts du Parlement, comme encore le *Registre* truqué du Bureau de la Ville de Paris, tous ne faisant que développer avec cynisme la thèse du complot protestant heureusement prévenu par l'initiative royale et populaire. Nous pouvons renvoyer dos à dos la thèse de la conjuration et celle de la préméditation.

Il y a toutefois lieu de distinguer, parmi les factums de la première vague, ceux qui témoignent encore d'une certaine hésitation dans l'établissement des responsabilités. Nous voudrions dire un mot du précieux recueil de Simon Goulart, *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme* ; c'est ici le second volume (1577) qui nous intéresse. Comme on le sait, S. Goulart n'est pas l'auteur, mais seulement le compilateur de différentes brochures d'actualité, qu'il collectait soigneusement[36] ; outre le fait de nous avoir ainsi conservé des documents rarissimes, voire introuvables (qu'il nous restitue intégralement, sur les originaux, sans les expurger), S. Goulart a un immense mérite : c'est, quoique protestant, de vouloir offrir à ses lecteurs un panorama à peu près complet de ce que l'on pourrait appeler la presse de l'époque. S'il insère dans son recueil une majorité d'écrits favorables au protestantisme, il y fait aussi figurer le très tendancieux plaidoyer de Pibrac *(Epistre d'un excellent personnage de ce Royaume...)*, et, au moins, deux écrits plus nuancé : l'un, que nous avons déjà cité[37], émanant d'un huguenot modéré signant « Pierre Burin » *(Response à une épistre commençant « Seigneur Elvide », où est traitté des Massacres faits en France, en l'an 1572)* ; l'autre, œuvre de circonstance, due à la plume de Jean de Monluc, le diplomate envoyé en Pologne pour y soutenir la candidature du duc d'Anjou ; sous le titre de *Défense de Jean de Monluc, Evesque de Valence, Ambassadeur du Roy de France, pour maintenir le très-*

36. Cf. Leonard C. Jones, *Simon Goulart, 1543-1628, étude biographique et bibliographique*, Genève et Paris, 1917, p. 475-479.
37. Cf. *supra*, p. 95.

illustre Duc d'Anjou, contre les calomnies de quelques malveillans, S. Goulart en donne une traduction à partir du latin ; or, à cette date (fin octobre 1572), soucieux de disculper le Valois candidat au trône de Pologne, le porte-parole de la famille royale présentait « à la Noblesse de Pologne » une version de la Saint-Barthélemy qui n'avait guère à voir avec celle qui était à la même date claironnée à Paris :

« Le peuple de Paris, lequel on lit avoir esté tousjours fort prompt à esmouvoir des séditions en France, s'estant joint avec des soldats qui ne demandoyent qu'à butiner, et conduits par quelques Capitaines, grands ennemis de l'Amiral, ne se soucians des délibérations du Roy, tuèrent tous ceux qu'ils peurent rencontrer. Le Roy, admonnesté par les Princes et autres Conseillers, qui luy proposoyent le danger où estoit l'Estat sans telle exécution, l'approuva, ou pour le moins en fit semblant. Cependant, pour empescher que les autres villes, se resouvenans encor des injures passées, ne voulussent faire le mesme, par édit envoyé en poste par toutes les Provinces de France, commanda très expressément aux Gouverneurs des villes et pays d'empescher les meurtres et violences par tous moyens à eux possibles. Tous obéyrent à ce commandement, excepté six villes... »[38]

On ne saurait être plus clair, ni plus vrai. Grâce à S. Goulart, on dispose donc de deux discours (Pierre Burin, Jean de Monluc) plus complexes et, malgré certaines hésitations, finalement plus révélateurs et plus objectifs que la plupart de ceux qui furent alors jetés dans le combat. Et il est probable qu'en cherchant bien, on retrouverait d'autres analyses aussi perspicaces. Aux côtés d'une presse majoritairement sectaire et, catholique ou protestante, vouée aux explications simplistes, il y eut donc place pour quelques témoignages écrits d'une plume plus indépendante.

Mais, surtout, nous nous proposons de valoriser trois types de sources :

1 / Et d'abord les multiples récits que nous ont laissés les nombreux témoins oculaires ou rescapés du massacre[39]. Encore faut-il savoir les lire. Jusqu'ici tout le monde les abordait avec des lunettes déformantes, en présupposant la culpabilité de la famille royale dans la Saint-Barthélemy : la seule question était de savoir quel était le plus

38. [Simon Goulart], *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme*, t. II, 1577, p. 186-187.

39. Nous sommes loin d'avoir fait le tour de tous les documents existants : un travail exhaustif de recension (en France et à l'étranger) exigerait une vie entière. Nous sommes parti des *Mémoires*, *Relations* et *Discours* habituellement cités (cf. Henri Hauser, *Les sources de l'Histoire de France, XVIe siècle*, t. III, 1912, p. 233-256) ; nous avons également utilisé les précieuses *Tables* du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, en abrégé : *BSHPF* (publié depuis 1852), qui nous ont fourni une gerbe de documents déjà moins connus ; nous avons enfin exploré les principaux dépôts parisiens, en quête de récits demeurés manuscrits (nous ne prétendons pas y avoir fait de découverte majeure).

coupable, de la mère ou du fils, et à quand remontait la préméditation du massacre. Rien d'étonnant qu'avec une pareille grille de lecture, on ait tourné en rond durant tant de siècles. Nous proposons de partir de l'hypothèse inverse, savoir l'innocence de Catherine et de Charles IX. Et nous aurons la surprise de constater qu'une lecture ainsi guidée par cette idée directrice nouvelle est pleine de découvertes. Les récits sur la Saint-Barthélemy sont infiniment plus riches et exploitables qu'on a bien voulu le dire jusqu'ici : ils parlent abondamment, si on les interroge à bon escient. Toute la question est de bien choisir son hypothèse de départ, de ne pas se laisser enfermer dans une problématique limitative, comme celle qui a si longtemps stérilisé la recherche sur la Saint-Barthélemy.

Autre chose encore est nécessaire avec ces textes du XVIe siècle : c'est d'en faire une lecture naïve, sans *a priori*, et en prêtant la plus scrupuleuse attention au vocabulaire utilisé spontanément par des témoins généralement oculaires pour décrire ce qu'ils ont vu et vécu. Innombrables sont les documents où il est tout bonnement parlé d'« émeute » et de « sédition » pour qualifier la Saint-Barthélemy, sans implication immédiate de la responsabilité royale. Là où il est question, le 24 août, dès les premières heures, de « peuple mutiné »[40] et de « sédition catholique »[41], évitons de lire : massacre sur commande, agents d'exécution aux ordres du roi ; là où il est mention de « domestiques du duc de Guise » et de « capitaines de Paris » pillant au grand jour les maisons des huguenots, évitons d'interpréter : populace déchaînée débordant les consignes officielles[42]. Là où un contemporain apparemment bien informé précise que les meurtriers de Coligny furent « Helvetii, qui Duci Andegavensi inserviunt », ne traduisons pas : « les Suisses aux ordres du duc d'Anjou », mais, ce qui est bien différent, « au service du duc d'Anjou » — la suite prouvant que ces Suisses nominalement au service du duc d'Anjou obéissent en fait aux consignes du duc de Guise[43]... Là où un gentilhomme gascon échappé du faubourg Saint-Germain invoque, dans une lettre immédiate à la reine-mère, « l'émotion populaire... survenue à Paris » pour s'excuser d'avoir

40. Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force, *Mémoires authentiques*, 1843, t. I, p. 19.

41. « Il sembla que Dieu, par ce miracle, approuvast et eust pour agréable la sédition catholique et la mort de son grand ennemy l'admiral et des siens » (Claude Haton, *Mémoires*, 2 vol., 1857, t. II, p. 682). Tous les termes de cette courte phrase sont révélateurs, à commencer par l'identification de Coligny à l'Antéchrist en personne.

42. Cf. *BSHPF*, t. 2, 1853, p. 653-655 (le texte avait été publié dès 1824, appartenant aux *Mémoires* de Mme Duplessis-Mornay).

43. Cf. *BSHPF*, t. 8, 1859, p. 292 et 288.

fui si précipitamment la capitale, il n'y a nulle raison d'interpréter comme ironique la protestation d'« immuable fidélité et affection » qu'il adresse pour terminer à son souverain[44].

Si l'on veut bien lire sans prévention ni contresens une foule de mémorialistes, catholiques ou protestants (Jules Gassot, Jean de Mergey, Jacques de Caumont, Mme Duplessis-Mornay, etc.), on s'apercevra que les observations qu'ils font, les détails qu'ils donnent, les mots qu'ils emploient, sont souvent en contradiction avec l'interprétation qu'ils ont ensuite de l'événement en fonction de telle ou telle thèse partisane. Curieusement, protestants et catholiques, quand ils décrivent simplement ce qu'ils ont vu, sont d'accord sur les faits : c'est au niveau de l'interprétation qu'il y a divergence. Il est évident que tous ces témoins, sans remettre en cause la thèse de leur parti, nous livrent involontairement des matériaux bruts (dont ils ne mesurent pas eux-mêmes la portée) qui nous permettent aujourd'hui d'avancer une explication radicalement différente de la leur. Il n'est pas jusqu'à Sully qui ne fournisse, dans ses *Oeconomies royales*, de précieuses informations sur Charles IX en nous rapportant telles quelles les confidences d'Ambroise Paré (qui était aux premières loges, tant du côté catholique que protestant, pour observer la Saint-Barthélemy) : mais il n'est pas sûr que ni Paré, ni Sully n'aient véritablement compris la situation, ni réalisé l'ampleur du drame que vivait le roi[45].

2 / A côté du témoignage des mémorialistes, il est bon de ne pas négliger celui des historiens contemporains qui eurent la tâche difficile, dans une conjoncture délicate, d'effectuer les premières synthèses d'un événement encore enveloppé de mystère. Rendons hommage à cette génération d'historiens : contraints par une histoire officielle que, pour de multiples raisons, ils ne pouvaient ouvertement battre en brèche, et face à toute une série de données non conformes, ils eurent l'honnêteté de ne pas tout étouffer de ce qu'ils savaient. Il s'ensuit des œuvres hybrides, où l'ambivalence du propos masque tant bien que mal le malaise, la perplexité ou le déchirement des auteurs, partagés entre des thèses contradictoires, oscillant sans cesse d'une vérité à l'autre. Jacques de Thou en est un magnifique exemple[46], mais on pourrait aussi bien citer La Popelinière[47] ou encore Pierre Matthieu. Comment ne pas tiquer quand ce dernier, après avoir développé la thèse de la préméditation, éprouve le besoin d'ajouter : « Je sçay bien

44. Philippe Erlanger, *Le massacre de la Saint-Barthélemy*, Paris, 1960, p. 165.

45. Sully, *Les Oeconomies royales*, éd. David Buisseret et Bernard Barbiche, t. I, Paris, 1970, p. 18-19.

46. Cf. notre article : *Une source sur la Saint-Barthélemy : l'« Histoire de Monsieur de Thou », relue et décryptée*, dans le *BSHPF*, juillet-septembre 1988, p. 499-537.

47. Henri Lancelot-Voisin, sieur de La Popelinière, *L'Histoire de France*, [La Rochelle], 1581, 2 vol. in-f°, t. II, fol. 65 *sq*.

qu'il y a de l'imprudence à penser persuader des choses vrayes contre l'erreur commun et la créance publique, et néantmoins plusieurs ont ouÿ dire à Villeroy que ceste journée ne fut pas préméditée comme on le rapporte... » ? Et une page plus loin, alors qu'il vient d'engager la responsabilité de Charles IX, quel scrupule le pousse à ajouter *en marge* : « Le Roy consentit contre son gré à ceste exécution, il dit à sa Mère et à Tavanes qui le pressoient fort : *Où est ma foy, et la promesse que je leur ay donnée ?* La Royne luy dit : *Soyez-en, s'il vous plaist, sinon le jeu se fera sans vous !* Et lors, craignant que son autorité n'en fust offensée, il l'accorda parce qu'il ne le pouvoit empescher »[48] ? De telles notes discordantes sont légion chez les premiers historiens de la Saint-Barthélemy, mais au XIXe siècle on refusa d'en tenir le moindre compte pour s'enfermer dans le schéma simpliste que l'on sait ; il est évident que leur texte requiert plusieurs niveaux de lecture, et qu'il faut se donner la peine de relire objectivement ces œuvres complexes, voire ambiguës, pour en tirer un meilleur parti.

3 / Il serait temps, enfin, de privilégier les archives manuscrites, documents officiels et pièces originales, aux dépens des œuvres élaborées et construites. En ce domaine de la recherche, la Saint-Barthélemy souffre d'un retard dramatique. Tout le monde sait pourtant qu'il n'y a de véritable histoire qu'appuyée sur le document brut, la pièce d'archive. « Toute l'histoire dite « positive » a consisté... dans la distinction entre la source narrative et le document d'archive. Dans la pratique, la distinction a été longue à s'établir et peut-être ne l'a-t-elle jamais été complètement. Lavisse, et bien d'autres après lui, ne se refusera pas le secours des Mémoires pour évoquer Versailles et Louis XIV »[49]. Pour la Saint-Barthélemy, la proportion est inversée : les sources narratives, voire de fiction (Tavannes, Marguerite de Valois), font prime, personne ne se donne la peine de recourir aux documents d'archives[50]. Il arrive même qu'on décrète qu'ils ont disparu pour se dispenser de toute recherche. Le défaut commun à tous les historiens de la Saint-Barthélemy, c'est de s'arrêter à la masse énorme de l'imprimé, qui donne la fausse impression que tout a été dit sur la question et qu'il n'y a plus rien à découvrir. Des trésors dorment pourtant

48. Pierre Matthieu, *Histoire de France soubs les règnes de François I., Henry II., François II., Charles IX., Henry III., Henry IV., Louys XIII.*, Paris, 1631, 2 vol. in-f°, t. I, p. 343-344. Œuvre posthume, l'auteur étant mort en 1621.

49. Pierre Nora, *L'« Histoire de France » de Lavisse*, dans Pierre Nora (sous dir.), *Les lieux de mémoire*, t. II : *La Nation*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1986, p. 341.

50. Il suffit de consulter la bibliographie de Ph. Erlanger (1960) pour se rendre compte que les sources manuscrites n'y font qu'une pâle figuration. Quant à J. Garrisson (1968 et 1987), éloignée des dépôts d'archives parisiens, elle ne paraît pas les avoir jamais inclus dans ses propres recherches sur les mentalités collectives de l'année 1572.

dans nos archives — à commencer par celles du Parlement de Paris[51]. Osons le dire : depuis cinquante ans, aucun historien français de la Saint-Barthélemy n'a pris la peine de se pencher sur les ingrates écritures du XVIe siècle ; le dernier en date, auquel il faut rendre hommage, fut Pierre Champion, dont le *Charles IX*, publié en 1939 à partir des archives espagnoles (alors aux Archives nationales, ramenées depuis à Simancas), constitue toujours une mine prodigieuse de renseignements[52]. Notre documentation sur la Saint-Barthélemy continue à souffrir d'une énorme lacune : alors que les *Lettres* de Catherine de Médicis bénéficient depuis longtemps d'une édition complète, alors que se poursuit depuis 1959 l'impression des *Lettres* d'Henri III, jadis collectées par Pierre Champion, on ne dispose toujours d'aucune publication de celles de Charles IX ; toutes celles que nous avons rencontrées au hasard de cette enquête sont pourtant du plus haut intérêt, et ne laissent aucun doute sur l'intensité du drame que le Roi a vécu avant, pendant et après la Saint-Barthélemy. Bien modestement pour notre part, nous avons tenté, à travers plusieurs sondages aux Manuscrits de la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales, de renouer avec la bonne vieille méthode historique, seule capable de faire progresser les connaissances.

Mais, là encore, on se méfiera des documents frelatés. Que penser, par exemple, de ce trop officiel *Registre des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, H 1787, dont la graphie et l'impeccable présentation révèlent une copie bien postérieure à l'événement (des années 1630 ? 1640 ? 1660 ?) ? Et de toute façon, quelle que soit la date de rédaction de ce registre — car, après tout, H 1787 n'est peut-être que la tardive, mais fidèle copie d'un registre bien antérieur[53] —,

51. Dans son livre sur *Catherine de Médicis* (Fayard, 1979, p. 645), un érudit aussi qualifié qu'Ivan Cloulas cite, du Parlement, les seuls registres X^{1A} 8623-8640, en laissant apparemment de côté la prodigieuse source d'information que représente la série des *Registres du Conseil* pour l'étude du Parlement et de ses rapports avec la royauté. Certes, il faudrait toute une vie pour exploiter cette série ; encore est-il bon de signaler son existence et son intérêt. On a trop fait confiance à Edouard Maugis, *Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des Valois à la mort d'Henri IV*, t. II, 1914, p. 43, pour conclure au rôle insignifiant du Parlement en août 1572 ; en fait, sur la genèse de la Saint-Barthélemy, le *Registre du Conseil* X^{1A} 1637 est capital, mais personne encore, depuis quatre siècles, ne l'avait réellement consulté : il a suffi de l'ouvrir pour en tirer la matière d'un article sur La Fronde parlementaire à la veille de la Saint-Barthélemy (dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 148, 1990, p. 17-89).

52. Pierre Champion, *Charles IX. La France et le contrôle de l'Espagne*, Paris, 1939, 2 vol. Malgré d'évidents défauts (l'auteur résume plus souvent ses sources qu'il ne les cite ; sa démarche, souvent décousue ou elliptique reste trop chronologique ; il faut enfin se méfier des nombreux lapsus et fautes d'impression), cet ouvrage n'en reste pas moins de consultation indispensable.

53. Mme Bimbenet, conservateur au Archives nationales, a bien voulu nous préciser qu'un registre correspondant au même découpage chronologique figurait sur un inventaire de 1616 : ce pourrait être l'ancêtre, aujourd'hui disparu, de l'actuel H 1787. C'est seulement pour la période immédiatement antérieure qu'on a conservé l'« original » (H 1786 B) en même temps que son « double » (H 1786 A) ; encore cette première mouture donnée pour « original » date-elle plutôt des alentours de 1610 que des années 1570, ce qui n'a rien d'étonnant : il est alors courant que ces *Registres* soient composés, sur les minutes, avec plusieurs décennies de retard.

il serait puéril d'y voir un exact reflet de ce qui s'est réellement fait, dit ou écrit ces jours-là : il est patent qu'à travers ses *Registres* la Ville construit le portrait qu'elle veut dresser d'elle-même ; les mémoires d'une ville ne sont pas nécessairement plus véridiques et sincères que ceux de n'importe quel particulier engagé dans la vie politique. A l'évidence, on tria sous Henri IV ou Louis XIII parmi les minutes, et tout ce qui pouvait rappeler les désordres des guerres civiles fut soigneusement maquillé à la gloire de la Ville et du loyalisme de ses édiles : tant et si bien qu'en 1893 le consciencieux éditeur du texte s'y laissa prendre, abusant à son tour des générations d'historiens[54]. Tout comme il y a de faux *Mémoires*, il existe de douteuses archives, et l'on se gardera d'attacher à cette compilation plus ou moins tardive, véritable tissu de mensonges, la valeur d'un document original ; on est presque honteux d'avoir à rappeler de pareilles évidences.

On se donnera encore la peine de réfléchir sur certaines lacunes, aussi subites qu'insolites, de sources jusque-là fournies : ainsi, d'un coup, les registres du Parlement deviennent, fin août 1572, d'un mutisme étonnant... Comme si l'histoire n'était pas faite également de non-dits, de silences calculés : cette soudaine carence des archives parlementaires dans la semaine précédant la Saint-Barthélemy, puis le jour même, enfin les jours suivants, a de quoi intriguer ; à tout prendre, elle est même assez éloquente. Dans cette enquête sur la Saint-Barthélemy, on rencontre peut-être plus d'affabulations et de silences trompeurs que de données fiables. Mais le premier devoir de l'historien n'est-il pas d'aller au-delà des apparences, et de s'attacher précisément à ce qu'on veut lui cacher ? Son premier réflexe ne serait-il pas d'avoir systématiquement l'esprit de contradiction ? L'habitude a malheureusement été prise de croire sur parole l'Hôtel de Ville ou le Parlement, et de situer mensonges et dissimulations du seul côté de la royauté. Tout blanc d'un côté, tout noir de l'autre : abordant la période des derniers Valois, les historiens français font généralement preuve d'un manichéisme simpliste et d'une confondante naïveté.

Dès qu'on gratte un peu sous le vernis des connaissances données comme acquises sur ce second XVI[e] siècle, on est étonné du nombre de supercheries qui continuent à circuler en toute impunité, et à faire foi. Il n'est pas sûr qu'il y ait, dans toute l'histoire de France, une période aussi riche de falsifications en tout genre — les Guerres de religion ayant non seulement suscité en leur temps toute une littérature

54. *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. VII (années 1572-1576), éd. F. Bonnardot, Paris, 1893. Cette édition ne comporte pas la moindre remarque sur la fiabilité du manuscrit qui a servi à l'établir. Quant à l'avant-propos figurant au tome I de ces mêmes *Registres des délibérations...*, il n'est pas suffisamment explicite. Les minutes d'août 1572 ont, bien sûr, disparu de l'actuelle liasse d'épaves H 1881.

polémique particulièrement suspecte, mais encore ultérieurement nourri les phantasmes des « honnêtes gens », et tout autant des trop crédules historiens, aux XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe siècles. C'est tout juste si *La princesse de Clèves* ou *La reine Margot* n'ont pas été pris pour des documents historiques de première main. L'historien travaillant sur cette époque doit commencer par faire table rase de ce qu'il croit savoir, et impérativement vérifier, sinon décortiquer, la moindre de ses sources.

3. D'une crise à l'autre

Au terme de ce long préambule historiographique et méthodologique, il est temps de réfléchir enfin sur la genèse de la Saint-Barthélemy. Mais, encore une fois, notre recherche est trop récente, voire trop pionnière, pour que nous puissions prétendre proposer mieux, dans cet article exploratoire, que quelques jalons reliés par un fil conducteur résolument révisionniste. Cinquante ans après le livre novateur de N. M. Sutherland, quelqu'un pourra sans doute offrir une synthèse valable ; pour l'instant, nous n'en sommes qu'à poursuivre dans la voie ouverte en 1973 en présentant une série de remarques où nous serons aussi soigneux de noter de premières certitudes que la multiplicité de nos ignorances.

Il n'est peut-être pas indispensable de remonter jusqu'en décembre 1561[55] pour comprendre l'enchaînement politique menant à la Saint-Barthélemy : 1567 suffira. D'abord parce que c'est le départ

55. J.-P. Babelon note très justement qu'à partir de cette date on s'achemine vers un véritable divorce entre les Parisiens et Catherine de Médicis, fondamentalement séparés par la question religieuse (*Paris au XVIe siècle*, 1986, p. 430). L'édit de janvier 1562 ne fit que consommer la rupture. Un signe qui ne trompe pas : la « joyeuse entrée » du jeune roi dans sa capitale, initialement prévue le 10 juin 1561, puis repoussée au 20 juillet, ensuite au 15 janvier 1562, enfin à la Quasimodo, sera indéfiniment remise (*Registre des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 88, 96 et 101). A défaut d'une entrée solennelle, on se contenta d'une entrée minimale ; encore fut-elle ostensiblement boudée par les Parisiens : « En ung lundy, 5e d'apvril [1562], le roy Charles, 9e de ce nom, fist son entrée en armes à Paris, où il n'y eust que les marchands et aulcuns conseillers de la ville qui y assistèrent... » (Jehan de La Fosse, *Journal d'un curé ligueur de Paris*, éd. Ed. de Barthélemy, Paris, 1866, p. 47). Plus encore que les huguenots, il se pourrait que le problème essentiel de la royauté ait été dès lors Paris. Le « grand Tour » de 1564-1566 est à prendre pour ce qu'il est : autant une volonté d'échapper à l'emprise de la capitale, qu'une tentative de souder un pays divisé par les « factions » et les « ligues », de renouer tous les fils d'une toile déchirée. A Paris, ville des Guises, la royauté se sentait prisonnière ; pour être elle-même, et libre de sa politique, il lui fallait prendre le large. Dans cette fourmilière de peut-être 350 000 habitants, passionnément catholique et guisarde, menée par un Hôtel de Ville et un Parlement frondeurs, et constamment fanatisée par des prédicateurs-prophètes visionnaires, il était pratiquement impossible de suivre une politique du juste milieu. Hypnotisé par le duel catholiques-protestants, on en oublie l'autre enjeu : celui d'un roi qui n'arrive pas à faire la loi dans sa capitale ; de 1562 à 1572, cela fait onze ans, presque sans interruption, qu'un mur d'incompréhension le sépare des Parisiens ; la déchirure d'août 1572 n'aura rien d'une surprise.

de la guerre de Flandre, qui a joué un tel rôle dans la fin de Coligny, jusqu'à la commander peut-être. C'est aussi en 1567 que Charles IX recrute un contingent de 9 000 Suisses des cantons catholiques pour dissuader le duc d'Albe de violer éventuellement la frontière française, mais l'entretien de ces mercenaires va poser au roi d'insolubles problèmes financiers, toujours pas réglés en 1572. En septembre 1567, c'est enfin « l'alerte de Meaux » ; la tentative huguenote de s'emparer de la famille royale, alors en résidence au château de Montceaux, s'est soldée par la retraite forcée du roi jusqu'à Paris et, erreur monumentale, un siège impromptu de la capitale ; ce court siège de l'automne 1567, malgré l'issue favorable aux catholiques (par la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567), n'en aura pas moins des conséquences durables. Mais pas, comme on le prétend habituellement, du côté du roi : ni Charles IX, ni Catherine de Médicis n'ont tenu rancune aux chefs réformés de leur coup de main manqué ; et, quoi qu'on en ait dit, la retraite forcée du vieux chancelier Michel de L'Hospital, en octobre 1568, ne doit pas être interprétée comme un tournant dans la politique royale[56] ; Catherine n'abandonne nullement ses vues conciliatrices ; il y faudra justement la Saint-Barthélemy pour la faire changer de cap, encore sera-ce bien momentanément : de 1561 à 1589, la continuité est, dans l'ensemble, remarquable.

C'est du côté des Parisiens que se produit, en 1567, un durcissement significatif. Fin septembre 1567, la fièvre obsidionale s'empare de Paris, qui, depuis la défaite de Saint-Quentin, n'a vécu pareilles heures d'angoisse ; la rage au cœur, les Parisiens voient occuper Saint-Denis, dévaster, au loin, leurs maisons des champs et brûler leurs moulins : la haine du huguenot, chez les bourgeois de la capitale et plus seulement dans la « populace », va prendre des proportions jusque-là insoupçonnées. Et la nouvelle de la sanglante « Michelade » nîmoise (30 septembre 1567) ne fait qu'exacerber la fureur des notables parisiens : « Cette meurtrière "Michelade" est une petite Saint-Barthélemy avant la lettre, [mais] en sens inverse de la grande » (E. Le Roy Ladurie, 1987). Enfin, le 10 novembre 1567, à la bataille de Saint-Denis, un régiment de bons bourgeois parisiens est mis en déroute par Coligny, humiliation que l'on n'est pas près d'oublier. Le plus nouveau, fin 1567, c'est cet élargissement du fanatisme anti-huguenot à l'ensemble des couches de la population parisienne ; après la seconde guerre de religion (septembre 1567-mars 1568), tous les Parisiens ont désormais

56. Cf. Jean Héritier, *Catherine de Médicis*, Paris, 1959, rééd. 1985, p. 333-335, qui cite Ludwig von Pastor, *Histoire des papes*, t. 18, Paris, 1935, p. 39. Catherine a dû se séparer de son chancelier sous la pression de Pie V, lequel a exigé son renvoi : condition mise à la permission d'aliéner jusqu'à 150 000 livres par an de biens d'Eglise. C'est un contre-sens que de parler de disgrâce à ce propos.

un compte personnel à régler avec Condé et Coligny. Il y a plus grave : pendant le siège de l'automne 1567, la milice bourgeoise a été autorisée à se réarmer à outrance[57] ; depuis lors, Paris est une véritable poudrière, où le maintien de l'ordre incombe à 4 000 ou 5 000 « bourgeois » catholiques, échappant au roi lui-même.

La troisième guerre de religion (août 1568-août 1570) ne fit qu'exaspérer les passions, alors même que les opérations militaires s'éloignaient de la capitale (cf. Jarnac et Moncontour). On aimerait être mieux éclairé sur l'opinion publique à Paris, notamment pendant l'année 1569 ; il est probable que les difficultés économiques et les exigences fiscales de la royauté vont croissant, et que toutes les rancoeurs se concentrent sur ces « chiens de huguenots » : l'interminable et dévastatrice chevauchée de Coligny à travers tout le midi de la France, durant l'été 1569, y fut sans doute pour beaucoup. On se doute aussi que toute une propagande orale (par les curés, les prédicateurs mendiants et les Jésuites) comme écrite (à travers de multiples pamphlets) se met alors définitivement en place, financée et soutenue par le clan romain et hispano-guisard, pour orchestrer le sentiment anti-huguenot et pousser au radicalisme. C'est dans ce climat qu'en juin 1569 le marchand drapier Philippe de Gastine et deux membres de sa famille sont pendus pour avoir célébré la Cène dans leur maison de la rue Saint-Denis ; cette maison sera même démolie pour laisser place à une pyramide surmontée d'une croix expiatoire. Condé éliminé à Jarnac (mars 1569), c'est Coligny qui cristallise la haine des Parisiens : le 3 septembre, le Parlement prononce contre lui une sentence de mort et, le 13 septembre, on exécute son effigie en place de Grève ; sa tête est mise à prix 50 000 écus, somme énorme. Nul doute, comme le soulignera Monluc, que les Parisiens ne soient désormais « les mortels ennemis » de l'Amiral ; ils ne l'oublieront pas de sitôt.

Une inconnue de poids : quel rôle joue, dans cette exaspération du sentiment anti-huguenot, l'ordre tellement novateur des Jésuites, bien implanté à Paris depuis les années 1560 et en pleine expansion vers 1568-1570 ? L'action des Jésuites sur l'intelligentsia parisienne (à travers leur enseignement, leurs sodalités, leurs prédications, leurs missions, leurs directions de conscience) est probablement décisive,

57. Dès le 29 septembre 1567, « on fit rendre incontinent les armes aux habitans de Paris non suspects d'estre de la nouvelle religion ; car pour les suspects, ils furent désarmez. Le roy ordonna aussi, quelques jours après, la levée de quatre mille quatre cens hommes, sous la conduite des seize capitaines, élus par le prévost des marchands et les échevins pour la deffense de la ville... Les armes à feu ne furent plus exceptées dans la permission donnée aux habitans de s'armer, datée de Paris le 29. septembre » (Dom Michel Félibien et Guy Alexis Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. 2, 1725, p. 1107). Le terme « habitant » doit être entendu au sens de « bourgeois ».

mais nous ne pouvons l'évaluer[58]. Que savons-nous des directives d'un Francesco Borgia (élu général des Jésuites en 1565) et d'un Pie V (élu pape en 1566) dans la stratégie catholique de reconquête de la capitale française ? On ne saurait trop insister, en tout cas, sur la vigoureuse reprise en main de l'Eglise par Pie V : sa volonté de réaction, sa forte personnalité et le dynamisme de son pontificat imprimèrent un essor décisif à la Contre-Réforme, et rallièrent au catholicisme des couches de plus en plus nombreuses de la population. Il n'est pas sûr que la royauté ait pris sitôt conscience du renouveau (après cinquante années de marasme), du catholicisme parisien, ni de cette vitalité de la Contre-Réforme militante.

Autre inconnue à souligner : quelle ampleur atteignent alors les menées des Guises pour renforcer leur parti et assurer leur autorité dans la capitale ? Ou pour y structurer leurs différentes clientèles ? Il est hautement probable que l'or espagnol est là pour leur permettre d'élargir leur audience : «N'y a famille en ce royaume qui soit plus prompte et dédiée au service de Vostre Majesté que la nostre », écrit à Philippe II le cardinal de Lorraine, le 15 novembre 1568[59], mais nous ignorons à quelle date et à quel prix les Lorrains se sont laissés acheter. Nous ne savons rien, non plus, de l'implantation de « confréries », « sociétés », « unions », « confédérations » ou « alliances » à Paris même, mais compte tenu de l'éclosion de telles « ligues » dans tout le royaume après la paix de Longjumeau (mars 1568), il serait bien étrange que la ville la plus catholique de France n'ait pas eu la ou les siennes[60]. Simplement, la proximité du roi obligeait à plus de secret qu'ailleurs, et c'est sans doute ce qui nous en cache l'existence : les « dévots » n'ont pas nécessairement attendu la Ligue pour s'organiser en groupes d'auto-défense.

58. Sur ce point précis, il n'y a rien à tirer d'Henri Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression*, t. I, 1910, p. 617 sq. Le récent ouvrage de Louis Chatellier, *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987, ne nous a rien apporté non plus. Il n'est pas sûr que l'on puisse jamais brosser sur l'apostolat jésuite à Paris dans les années 1560-1590 l'équivalent de ce qu'Alain Lottin a si bien réussi pour la ville de Lille dans les années 1598-1667. C'est tout au plus si, grâce à plusieurs lettres du nonce à Paris, nous pouvons faire état, dès octobre-novembre 1570, du succès des prédicateurs catholiques, du regain d'affluence des fidèles dans les églises parisiennes et d'une meilleure fréquentation des sacrements (Ludwig von Pastor, *Histoire des papes*, t. 18, Paris, 1935, p. 68).

59. Henri Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, 2e éd., 1893, t. II, p. 66.

60. Joseph Lecler, Aux origines de la Ligue, premiers projets et premiers essais (1561-1570), dans *Etudes*, 20 avril 1936, p. 188-208 : très utile, malgré le ton partial ; il est dommage que l'on ne dispose d'aucune étude similaire pour la période postérieure à 1570, où les menées furent apparemment plus souterraines. Un diplomate protestant implique une « ligue » dénommée « la confrairie du Sainct Esprit » dans les événements des 22-24 août 1572, mais il ne donne aucun détail et rien ne permet de corroborer son allégation, ni de savoir si cette association parisienne a quelque lien avec la confrérie du même nom fondée en Bourgogne dès 1567 par Gaspard de Saulx-Tavannes (Bibl. nat., ms. fr. 17. 309, fol. 56).

Dans un tel contexte, il est évident que le tolérant édit de Saint-Germain (8 août 1570) ne pouvait être compris de l'opinion parisienne, essentiellement catholique et « guisarde ». Venant surtout après deux défaites protestantes en batailles rangées, Jarnac et Moncontour (1569). On connaît l'amère réaction de Monluc : « La paix feust publiée, fort advantaigeuse pour nos ennemys ; nous les avions battus et rebattus, mais, ce nonobstant, ilz avoient si bon crédit au Conseil du Roi que les édicts estoient toujours à leur advantaige ; nous gaignions par les armes, mais ils gaignoient par ces diables d'escriptures. Ha, pauvre prince, que vous estes mal servy, que vous estes mal conseillé ! »[61]. Ce que Monluc était incapable de comprendre, et l'opinion publique avec lui, c'est que Jarnac et Moncontour avaient été des victoires à la Pyrrhus : en s'éternisant, la guerre civile avait ruiné un peu plus la fiscalité royale, et la détresse financière de l'Etat était devenu tragique ; non payés, refusant de partir, les Suisses et les Reîtres étaient les premiers à mettre les provinces en coupe réglée ; et rares étaient les gouverneurs qui obéissaient encore au roi[62]. Mais tout ceci était inavouable, et c'est pourquoi la « paix de la reine » fit scandale ; d'autant qu'à la différence des précédents édits, donnés pour provisoires, contingents, révocables, celui de Saint-Germain était le premier à être qualifié de « perpétuel et irrévocable »[63]. De l'incompréhension, on glissa à la suspicion envers le roi : n'était-il pas en train de trahir la cause de tous les « bons catholiques », et d'abord de ses fidèles alliés, les bourgeois parisiens, qui auraient donc consenti en vain tant de sacrifices financiers, et qui avaient l'impression d'avoir en définitive travaillé à l'élévation du parti huguenot. Sans cette fêlure de la paix de Saint-Germain, ce doute jeté sur la légitimité de la politique royale, on ne peut comprendre la désobéissance collective de la Saint-Barthélemy. L'entrée « triomphale » de Charles IX dans sa capitale, le 6 mars 1671 (suivie, le 29, de celle de la reine Elisabeth) ne fit que masquer provisoirement cet effondrement de popularité.

L'incompréhension mutuelle croissante entre le roi et les Parisiens éclate d'ailleurs au grand jour dès la fin de 1571, à propos de l'affaire de la « Croix de Gastine » ; en schématisant, on pourrait dire que la Saint-Barthélemy, conçue comme une épreuve de force entre le

61. Blaise de Monluc, *Commentaires*, éd. Alphonse de Ruble, t. III, 1867, p. 456-457.

62. Abel Desjardins, Charles IX. Deux années de règne, 1570-1572, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, de sciences et d'art séant à Douai*, 1870-1872, 2e série, t. 11, p. 377-384. Fondées sur les dépêches de l'ambassadeur florentin à la cour de France, ces quelques pages sur l'anarchie qui s'est instaurée en France début 1570 sont excellentes. La suite de l'article est négligeable.

63. Mario Turchetti, « Concorde ou tolérance ? » de 1562 à 1598, dans *Revue historique*, octobre-décembre 1985, p. 342-345. Il ne faudrait toutefois pas exagérer l'importance des qualificatifs « perpétuel et irrévocable », dans la mesure où, à la même époque, ils sont appliqués à une foule d'édits.

monarque et sa « bonne ville » de Paris, débute en novembre 1571 : le roi gagne de justesse la première manche, il perdra la seconde. L'affrontement autour de la « Croix de Gastine », en novembre et décembre 1571, est bien connu, ne serait-ce qu'à travers le *Registre des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, abondamment tenu à cette date[64]. Rappelons qu'il s'agissait, conformément à un engagement inscrit dans la paix de Saint-Germain, de retirer le monument expiatoire (avec une inscription infamante pour les Réformés) édifié sur l'emplacement de la maison rasée des Gastine ; une solution avait été trouvée : déménager la pyramide avec sa croix et la réédifier (sans la plaque commémorative) au cimetière proche des Saints-Innocents. Restait à appliquer la décision, et c'est là que Charles IX put mesurer à quel point il était peu obéi dans sa capitale (il est vrai qu'il résidait alors à Blois). Du prévôt de Paris (Antoine Duprat) au prévôt des marchands (Claude Marcel), c'est à qui trouvera un prétexte pour éluder l'ordre du roi ; tout Paris coalisé, du petit peuple aux plus hauts magistrats, de l'Hôtel de Ville au Parlement, se mobilise contre la volonté royale et laisse éclater son farouche parti pris anti-huguenot ; ce serait une erreur de n'y voir qu'une agitation « populaire » marginale. Finalement, après maintes tergiversations et émeutes qui sont autant de camouflets infligés à l'autorité du monarque, ce dont Charles IX est d'ailleurs bien conscient[65], les cavaliers du maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, finiront par faire respecter l'ordre. En apparence, le roi a eu gain de cause (et il oubliera trop facilement l'incident), mais il a ulcéré Paris, et les séquelles sont évidentes :

— haine encore accrue contre Coligny, plus que jamais bête noire des Parisiens ;
— extraordinaire impopularité de Montmorency (ce qui explique peut-être qu'il ne s'attardera pas à Paris en août suivant) ;
— rancœur à l'égard du roi, accusé en sous-main de pactiser avec les huguenots et de trahir la cause sacrée du catholicisme ;

64. *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. VI (1568-1572), éd. Paul Guérin, 1891, p. 398-434.

65. Il faut lire la lettre amère que Charles IX expédie à Claude Marcel, prévôt des marchands, en décembre 1571 : « ... Me voyant si mal obéy et mes commandemens, tant en cecy qu'en toutes otres choses, méprisés de tous côtés, je ne sè à qui m'en prendre sinon à ceus qui ont l'otorité sur les otres come cela vous è donée. Il semble que chacun ojourdhuy, quant je fais quelque commandement, doive consulter s'il me doit obéir ou non, cherche autres seuretés que de moy et crègne de desplère à un tas de factieus : c'èt, en ce faisant, me doner un compagnon, craindre plus ofencer otruy que moy, et par trop se méconestre... Je me voy méprisé et mes commandemens insy contemnés à l'exemple du Roy charles sixiesme » (BN, ms., coll. Dupuy, vol. 775. f° 26 : copie mi-XVIIe s.).

— secret désir de revanche et cohésion renforcée de toutes les forces parisiennes (officielles ou occultes) vouées à la « défense » du catholicisme : et ce, dans un climat d'unanimisme communal et social sans doute encore jamais atteint.

Il va de soi que le divorce entre Charles IX et la capitale atteint son point culminant au printemps 1572, à l'annonce du mariage de sa sœur Marguerite avec un prince de cette détestée RPR. Impossible désormais, même pour un esprit conciliant, d'envisager la paix de Saint-Germain comme une simple trève ; on sait ce que représente un mariage princier à cette date : le gage et la confirmation, plus solennelle que n'importe quel serment ou chiffon de papier, d'une alliance politique et diplomatique. En 1559, la fille aînée de Catherine de Médicis avait épousé Philippe II d'Espagne ; en 1572, sa cadette, « Madame Marguerite », était sacrifiée à Henri de Navarre : quel spectaculaire retournement, et quel raccourci, parlant au Parisien le moins politisé !

Nous n'épiloguerons pas sur le renversement des alliances opéré par la Cour de France entre 1570 et 1572, renvoyant à la solide mise au point de N. M. Sutherland[66]. Disons seulement que cette nouvelle stratégie (qui ne fait d'ailleurs que renouer avec la politique d'équilibre menée dans les années 1561 *sq.*) s'imposait pour des raisons à la fois nationales et internationales. Sur le plan intérieur, la monarchie est au plus bas : crise d'autorité, crise fiscale et financière, impuissance à régler par la force la dissidence religieuse, incapacité de mettre fin à cette interminable et ruineuse guerre civile. Non seulement le Midi protestant tend à faire sécession, mais ce sont les féodaux, les gouverneurs, les seigneurs locaux de la guerre, les Parlements, les corps d'officiers, les municipalités, qui prennent l'habitude d'administrer le pays à leur guise, sans se soucier du roi. Les impôts ne rentrent plus quand les besoins de l'Etat vont croissant, et ce roi toujours à court d'argent, toujours à mendier quelque subside ou à inventer quelque expédient impopulaire, n'inspire plus qu'un respect très mitigé. Il est urgent pour la royauté de retrouver à tout prix quelques années de tranquillité intérieure.

De leur côté, les Réformés sont plus conciliants qu'en 1561. Ils sentent bien que l'ère des conversions massives des années 1559-1565 est terminée ; que face à un catholicisme sorti renforcé, en 1563, de la clôture du Concile de Trente, et devant la dynamique de reconquête menée par les ordres mendiants et les Jésuites, leurs chances

66. Nicola Mary Sutherland, *The massacre of St Bartholomew and the european conflict, 1559-1572*, Londres, Macmillan, 1973.

sont passées de faire basculer massivement la France dans le camp de la Réforme. Sur le plan militaire, ils peuvent tenir le Midi et prolonger indéfiniment la guerre civile, ils ne peuvent plus espérer vaincre l'armée catholique et royale en bataille rangée ; déjà le Bassin parisien commence à échapper à leur influence, La Rochelle et Sancerre sont leurs places de sécurité les plus septentrionales. Dans ces conditions, mieux vaut s'entendre avec le roi, consolider ce qui existe plutôt que de rêver d'une expansion indéfinie du calvinisme. Il est certain que Coligny, mûri par les échecs et renforcé par la mort de Condé, plus qu'un grand chef militaire, est une bonne tête politique ; lucide et réaliste, il est l'interlocuteur qu'il faut à Catherine de Médicis.

Après N. M. Sutherland, nous répétons donc que le rapprochement opéré entre Catherine et Charles IX d'un côté, Coligny et Jeanne d'Albret de l'autre, était parfaitement logique et sincère de part et d'autre. Il exclut toute arrière-pensée de complot et d'attentat. La monarchie a besoin de Coligny parce qu'elle a besoin de paix intérieure. Pareil pour les Protestants. N. M. Sutherland a magistralement démontré l'absurdité qu'il y avait à prétendre que la reine-mère eût pu tramer l'assassinat de Coligny. Ce qui sera touchant, au contraire, ce seront les efforts désespérés déployés par Coligny et Téligny d'une part, de l'autre Catherine et Charles IX, pour respecter leurs engagements et sauvegarder jusqu'au bout leur alliance, malgré le coup de tonnerre du 22 août.

Cette réconciliation ne s'impose pas moins pour des raisons de politique internationale. Contre la prépondérance espagnole, contre son ex-gendre, le redoutable Philippe II, Catherine de Médicis a besoin de l'alliance anglaise et de celle des princes allemands — donc d'entente avec les protestants français. La question de Flandre surgit en 1567, qui vient compliquer l'équilibre européen, mais pousse un peu plus le roi de France du côté des protestants. Non sans d'ailleurs d'extrêmes précautions, voire un certain machiavélisme. Il est exclu, surtout après Lépante (7 octobre 1571) qui laisse les mains libres à Philippe II pour toute intervention terrestre ou maritime, de provoquer un conflit ouvert avec l'Espagne : désorganisée, la France a encore plus besoin de paix à l'extérieur qu'à l'intérieur ; il n'est pas question de risquer un second Saint-Quentin, dont le souvenir est encore trop cuisant chez les Français. Aussi la diplomatie française fait-elle preuve ici d'une extrême prudence : Catherine, ses deux fils, tous leurs conseillers, sont unanimes pour éluder à plusieurs reprises les suggestions de Coligny, poussant à une intervention ouverte en Flandre — et il est totalement faux de prétendre que Charles IX ait eu sur ce point des projets plus bellicistes que sa mère. Reste que l'occasion est trop belle d'affaiblir l'Espagne

pour ne pas l'exploiter si peu que ce soit[67], et l'on admirera le double jeu mené par la France : tout en protestant devant Philippe II de sa parfaite neutralité, et en évitant soigneusement tout *casus belli*, le roi ne se gêne pas en sous-main pour encourager les révoltés (quitte à désavouer, comme il le fera hypocritement après la défaite de Genlis, toute participation ou subvention). Double jeu à l'égard de Philippe II (qui le sait parfaitement, mais attend son heure), double jeu peut-être aussi à l'égard de Coligny, dont on se garde de décourager tout espoir d'un engagement français plus massif : le fait que Coligny soit inlassablement revenu à la charge auprès du roi (jusqu'après l'attentat du 22 août), que l'on ait délibéré de la question jusqu'à trois fois, entre septembre 1571 et août 1572, au Conseil du roi, est la meilleure preuve d'une certaine duplicité de Charles IX à l'égard de Coligny ; sans jamais s'engager formellement, le roi n'est pas mécontent d'initiatives privées venant des gentilshommes huguenots (qu'il prétend ne pas pouvoir contrôler) pour relancer aux Pays-Bas la révolte anti-espagnole. Peut-être Charles IX agit-il même avec une arrière-pensée encore plus secrète : celle de laisser les Huguenots français s'user dans ces expéditions lointaines, et y perdre un peu de leur humeur batailleuse (il est certain que ce calcul machiavélique ne fut pas étranger à plusieurs membres du Conseil du roi). Affaiblissement de Philippe II et affaiblissement des Huguenots, le roi de France y gagnait à tous les coups, et l'on ne peut qu'admirer cette subtile politique, prudemment interventionniste : elle s'adapte parfaitement à la très mince marge de manœuvre alors dévolue au roi de France sur l'échiquier européen. La politique royale est donc indissociable de l'alliance protestante, et même si Coligny n'est qu'un allié dont on se sert opportunément, et qu'on utilise ou manipule avec un certain nombre de restrictions mentales, il est trop utile à la diplomatie française pour qu'on ait songé en haut lieu à s'en priver : il n'y a que les ennemis, intérieurs ou extérieurs, de Charles IX à avoir pu envisager son assassinat.

67. Nous prenons comme parfaitement révélatrice de la ligne politique de Charles IX, la confidence qu'il fait le 11 mai 1572 à François de Noailles, évêque de Dax, son ambassadeur à Constantinople : « Toutes mes fantaisies sont bandées pour m'opposer à la grandeur des Espagnols, et délibère m'y conduire le plus dextrement qu'il me sera possible... J'ay faict équipper ès portz et hâvres de mon Royaulme ung bon nombre de vaisseaulx, de façon que j'ay dressé une armée de mer de douze ou quinze mil hommes qui sera preste à faire voile où on voudra dedans la fin de ce mois soubz prétexte de garder mes hâvres et costes des déprédations, mais en effect en intention de tenir le Roy Catholique en cervelle et donner hardiesse à ces gueulx des Païs-Bas de se remuer et entreprendre ainsi qu'ils ont faict, aians jà prins toute la Zélande et bien esbranlée la Holande, de manière que les affaires qu'auront par delà les Espagnols seront telles que je croys que cela les divertira d'autres entreprinses » (cité par le marquis Emmanuel de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, 3 vol., Paris, 1867, au t. I, p. 8-9).

La politique globale de Charles IX était habile, mesurée, viable ; malheureusement, il ne disposait pas des moyens minimaux de la mener à bien. Charles IX, c'est déjà Richelieu — le génie financier en moins : c'est déjà le principe de la guerre « couverte », par alliés protestants interposés, contre le dangereux voisin espagnol[68], mais sans disposer des ressources d'un système fisco-financier dont Françoise Bayard a bien montré les mérites dans la première moitié du XVIIe siècle[69]. Charles IX a eu la malchance d'évoluer dans cette période difficile entre toutes pour la monarchie française, qui se situe entre la faillite du « Grand Parti » de Lyon (1558) et la reconstitution (en gros, avec Sully, à partir de 1605) d'un nouvel équilibre financier. Autant que d'une crise religieuse, la Saint-Barthélemy est sortie d'une crise fiscale et financière, qui ne fit qu'exaspérer l'hostilité officière, militaire et populaire contre le roi.

Nous ignorons les détails de cette crise, n'ayant pas la compétence voulue en ces matières[70]. Retenons que la Couronne, en 1572, dispose d'un revenu de 14 à 15 millions de livres, quand ses dettes cumulées s'élèvent sans doute à plus du quadruple. Qu'elle est depuis longtemps en déficit chronique et contrainte à une vertigineuse fuite en avant. Que les seuls intérêts annuels des rentes sur l'Hôtel-de-Ville absorbent déjà quelque deux millions de livres[71]. Qu'au bas mot

68. On mesure, bien évidemment, les limites de cette comparaison dans le temps : en 1572, Charles IX compte agir par alliés *et sujets* protestants interposés ; en 1630, Richelieu a pris soin de régler préalablement le problème protestant : l'écrasement des huguenots de l'intérieur était nécessaire pour pouvoir s'allier aux huguenots de l'extérieur ; il aura encore bien assez de mal, en pleine Contre-Réforme, à faire accepter une diplomatie choquante aux yeux de la majorité des Français.

69. Françoise Bayard, *Le monde des financiers au XVIIe siècle*, Paris, 1988.

70. Les grandes manœuvres fiscales de 1571-1572 n'ont jamais été étudiées. N'omettons pas, toutefois, de signaler l'article pionnier de Claude Michaud, Finances et Guerres de religion, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, oct.-déc. 1981, p. 572-596 ; à elle seule, la page 573 est fondamentale, et indique dans quelle direction devrait s'engager une réinterprétation lucide des Guerres de religion : « Tout se passe comme si les guerres de religion avaient moins été la cause que l'occasion d'une manifestation massive de grève de l'impôt qui se serait étendue non seulement aux régions touchées par la nouvelle foi, mais à la plus grande partie du territoire français. Allons même plus loin et renversons complètement la problématique : les guerres de religion, plutôt que la cause de la crise financière, n'auraient-elles pas été une réaction violente, menée par la noblesse huguenote de certaines provinces [relayée ultérieurement par les féodalités catholiques : guisardes, parlementaires, urbaines ?], contre une fiscalité royale oppressive qui nuisait à la perception des revenus seigneuriaux ?... Dans cette perspective inversée, les soulèvements des guerres de religion ne sont pas à isoler des soulèvements populaires et nobiliaires du XVIIe siècle, et les problématiques contradictoires de Porchnev et de Mousnier pourraient aussi bien s'appliquer aux guerres de religion qu'aux Croquants du Périgord ou aux Nus-Pieds de Normandie ». Nul doute que le poids accru de l'impôt, sa répartition et son mode de perception ne soient au cœur des Guerres de religion. On hésite à le dire aussi crûment, mais ces guerres idéologiques sont aussi affaires de gros sous.

71. Grossière estimation, calculée d'après Bernard Schnapper, *Les rentes au XVIe siècle, histoire d'un instrument de crédit*, Paris, 1957, p. 156 (où il y a peut-être un lapsus) et tableau p. 294 : en s'en tenant aux rentes émises de 1522 à 1571, on atteint un capital d'au moins 25 millions de livres tournois, entraînant, au denier 12, versement d'environ 2 millions de rentes annuelles.

deux autres millions sont affectés aux intérêts des emprunts à court terme[72]. Qu'en 1572, les émissions de rentes battront tous les records, correspondant à un emprunt de 5 330 000 livres, chiffre d'ailleurs parfaitement illusoire, Bernard Schnapper l'a bien montré[73]. Qu'en temps ordinaire les dépenses militaires dévorent déjà plus de quatre millions de livres[74]. Qu'en juin et octobre 1567, malgré la paix extérieure, la proximité de la guerre des Flandres a imposé de recruter, par souci de sécurité face à la puissante armée conduite par le duc d'Albe, quelque 9 000 reîtres suisses dont l'entretien s'est avéré ruineux. Que le roi reste lourdement endetté vis-à-vis de ces mercenaires étrangers, congédiés non sans mal en 1570. Que de surcroît il s'est engagé, par un article secret du traité de Saint-Germain, à régler partie de la solde des reîtres qui avaient lutté aux côtés des Huguenots. Qu'au total Charles IX devait, « tant aux reistres qui l'ont servy que à ceulx du party contraire », plus de sept millions de livres, et qu'il traînera ce boulet bien au-delà de la Saint-Barthélemy[75]. Que dans un pays ravagé et désorganisé par les deux dernières guerres civiles (1567-1570), la fiscalité traditionnelle est d'un rendement aléatoire et insuffisant (sans parler des libertés que petits et grands receveurs des finances prennent avec l'argent du roi qui transite par leurs caisses...). Que la monarchie en est réduite à chercher du côté des expédients fiscaux (ventes d'offices, taxations nouvelles sur les marchandises, « subsides » divers) des remèdes provisoires qui la rendent hautement impopulaire auprès des différentes couches sociales. Que le nom des financiers et « partisans » italiens qui s'entremettent dans ces affaires devient de plus en plus odieux au peuple. Que les répercussions de la guerre civile aux Pays-Bas bouleverse les conditions du flux d'or et d'argent entre l'Espagne et le Nord européen, ce qui contribue à accélérer la dévalorisation de la livre tournois[76]. Que la Lorraine semble de plus en plus jouer alors le rôle d'un véritable carrefour financier, et son duc être un perpétuel recours ou garant pour les emprunts des

72. Roger Doucet, L'état des finances de 1567, dans *Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, années 1926 et 1927, p. 1-32, à la p. 10. La dette royale n'a pu qu'empirer entre 1567 et 1572.

73. *Op. cit.*, p. 156-157. Cette énorme somme ne comprend qu'un apport infime d'argent liquide, l'essentiel étant fourni par... les propres reconnaissances de dettes du monarque, que lui rapportent les « partisans » italiens ; c'est dire que le système est complètement vicié.

74. R. Doucet, *art. cit.*, p. 6 et p. 29.

75. *BSHPF*, t. 31, 1882, p. 498. Deux questions restent sans réponses : le roi n'est-il pas tenté d'exagérer le chiffre de sa dette, qui lui fournit un excellent alibi aux yeux de l'opinion nationale comme internationale ? Et, dans ce total, quelle est la part qui revient au paiement des reîtres catholiques, et à celui des reîtres huguenots ?

76. Simple remarque de Pierre Vilar, *Or et monnaie dans l'histoire*, Paris, 1974, p. 219.

monarques français[77]. Que le luxe effréné affiché par la Cour n'est sans doute qu'une tentative désespérée pour faire illusion et maintenir intact son « crédit » : il y a gros à parier que le roi s'habillait d'autant plus somptueusement que sa bourse était vide[78].

Mais laissons là ces généralités pour évoquer plus particulièrement le cas de Paris. A partir de 1571, la capitale devient l'objet de toutes les sollicitations fiscales du roi. Et l'on peut penser que l'entrée « triomphale » de Charles IX, le 6 mars 1571, en était la contrepartie positive, s'offrant comme le début d'une entreprise de séduction qui devait se poursuivre, l'année suivante, par le fastueux spectacle offert à tous des noces de « Madame Marguerite » (il n'est pas sûr, d'ailleurs, que toutes ces « magnificences » étalées aux yeux des bourgeois parisiens aient été opportunes au moment où on les pressait tant de contribuer aux dépenses publiques...). Sans doute la capitale profitait-elle de la présence de la Cour et apparaissait-elle comme un îlot de richesse dans un pays ravagé par la guerre civile, mais il n'est pas certain que l'économie parisienne ait été aussi florissante que le roi voulait le croire. Toujours est-il que les impôts indirects pleuvent sur les Parisiens, par le biais de constitutions de rentes imposées de force et prélevées sur les différents octrois et recettes de la Ville[79]. Mais la grosse affaire semble être la levée directe d'une « subvention » de 300 000 livres (ramenée après marchandage à 200 000 livres), destinée à régler la solde des « Reistres », et réclamée par lettres

77. Cf. un projet d'accord financier du 9 mars 1572 entre Charles IX et les représentants du duc Casimir à propos des « grandes sommes de deniers » dues aux « gens de guerre » allemands : « Feu Monsieur le Conte de Vaudémont » s'était « constitué repondant » pour 500 000 livres ; Charles IX compte également sur « Monsieur le duc de Lorraine » (Charles III de Lorraine, dit le Grand, qui a épousé en 1559 Claude de France, sœur de Charles IX) pour « faire fournir quelque partye » (Bibl. Nat., *Cinq cents Colbert*, vol. 397, fol. 505-506). Personne ne semble s'être jamais penché sur l'histoire financière de la Lorraine dans la seconde moitié du XVIe siècle, ni interrogé sur l'exceptionnel enrichissement de son duc (qui règne de 1545 à 1608) et, plus généralement, de tous les princes lorrains (installés au cœur de l'Europe militaire et financière ? alliés géographiquement indispensables à l'Espagne, qui les pensionne magnifiquement ?). On nous permettra de nous étonner du succès des alliances franco-lorraines dans les années 1559-1575, et même de nous demander si le mariage d'Henri III avec Louise de Lorraine ne constitue pas comme une mésalliance ; l'idée que le nouveau roi serait tout bêtement tombé amoureux d'une pauvre petite princesse lorraine nous a toujours paru plus que bizarre... Endetté jusqu'au cou, le roi de France n'en fut-il pas plutôt réduit à contracter un mariage d'argent ? Soit qu'on ait passé l'éponge sur ses dettes, soit qu'il ait été assuré de toucher une dot confortable, et reçu l'assurance de pouvoir ultérieurement trouver des « secours » auprès de sa belle-famille. On parle toujours des Médicis, mais ce ne furent certainement pas les seules filles de princes-banquiers à s'offrir comme ultime recours aux souverains français désargentés...

78. Cf. *BSHPF*, t. 11, 1862, p. 437 : au mariage de sa sœur, en août 1572, « la toque, le poignard et le vêtement du roi représentaient de 500 à 600 000 écus », soit plus de 1 500 000 livres (notation des ambassadeurs vénitiens).

79. Le tome VI des *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris* (éd. Paul Guérin, Paris, 1891) est plein de débats et de récriminations à ce sujet. On aimerait évidemment pouvoir quantifier l'effort fiscal des Parisiens d'une année à l'autre — et surtout l'écart croissant entre ce qui leur est réclamé et ce qu'ils consentent à payer réellement.

patentes du 2 avril 1571[80] ; fin juillet le roi exhale son « mescontentement » de n'avoir touché que 133 000 livres des 200 000 livres attendues : de son côté la municipalité s'avoue impuisante à faire « cottizer » les plus riches et prie le roi de bien vouloir « ordonner que tous ceulx qui estoient taxés paiassent, tant ceulx de sa suitte que Messieurs de sa Court de Parlement, Chambre des Comptes, que Court des aides qui n'avoient encores paié, qui monte à près de LX mil livres »[81]. Comme on pouvait le prévoir, l'élite officière de la capitale rejoint certains boutiquiers dans un commun refus de se prêter à une « capitation » qui a toutes les allures d'une « taille » personnelle et rompt avec le traditionnel privilège fiscal de la bourgeoisie parisienne. Malgré une « délibération de l'assemblée généralle faicte en la grande salle de l'hostel d'icelle ville le XXIIIIe jour de septembre », une pièce du 3 octobre 1571 atteste toujours le peu d'empressement, voire le refus, d'acquitter l'impôt ; dans un quartier aussi représentatif que celui de la rue Saint-Denis et alentours, on ne compte pas moins de 172 bourgeois récalcitrants (sur environ 600) que l'on taxe au « quadruple de leur cottization, à faulte d'avoir paié le simple », et dont on menace de saisir les biens s'ils continuent à rechigner... ; beaucoup de simples marchands et artisans parmi ces mauvais payeurs, mais on note aussi que six *dizainiers* sur huit en font partie — sans compter le *quartenier*, autrement dit le responsable officiel du quartier, et ses seconds, les deux *cinquanteniers*, qui n'hésitent pas tous trois à donner le mauvais exemple, peut-être encouragés en cela par leur voisin, le Secrétaire du Cardinal de Lorraine[82]. On se souviendra que la Fronde sera, elle-aussi, précédée d'une émeute antifiscale, en janvier 1648, pareillement suscitée par les marchands de la rue Saint-Denis : à trois quarts de siècle d'intervalle, le quartier aura su maintenir ses traditions.

Les exigences du roi ne font que grandir en 1572, et que croître l'exaspération des bourgeois parisiens, ulcérés d'avoir à financer une politique qu'ils condamnent désormais unanimement depuis l'affaire de la Croix de Gastine en novembre-décembre 1571. Il n'est que

80. Sur cette imposition — la seule de tout le XVIe siècle parisien pour laquelle subsistent les registres d'assiette (Bibl. nat., ms. fr. 11.692) —, cf. Jean-Pierre Babelon, *Paris au XVIe siècle*, Paris, 1987, p. 511-516. Et surtout Robert Descimon, Paris on the eve of Saint Bartholomew : taxation, privilege, and social geography, dans *Cities and social change in early modern France*, Philip Benedict ed., Londres, 1989, p. 69-104. Sans oublier le t. VI des *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, éd. P. Guérin, Paris, 1891, notamment p. 220-223 et p. 294-298.

81. Arch. nat., H 1881, dossier de l'année 1571, lettre du 31 juillet 1571 faisant partie d'un lot de neuf lettres (27 juillet-29 septembre 1571) adressées à la Ville par ses députés en Cour.

82. Arch. nat., H 1881, dossier de l'année 1571, pièce du 3 octobre 1571 ; cf. Bibl. nat., ms. fr. 11.692, fol. 57 v° et sq. (apparemment lacunaire, puisque oubliant de citer un cinquantenier sur deux, et deux dizainiers sur huit).

d'ouvrir le *Registre des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*[83] pour mesurer la mauvaise volonté croissante de la municipalité : absentéisme massif et répété aux successives assemblées générales, « humbles remontrances » au roi, refus pur et simple, tous les moyens sont bons pour faire obstruction aux demandes du gouvernement. Sur une nouvelle « subvention » de 200 000 livres sollicitée le 3 mai, on tergiverse encore le 13 août suivant, la Ville ne voulant entendre parler que de 100 000 livres et n'en ayant pas encore versé le moindre sol : c'est dire si cette affaire, toujours en suspens à la veille de la Saint-Barthélemy, a pris les allures d'une véritable épreuve de force. D'autant que l'on se bat aussi sur le mode de perception : quand le roi exige pour finir 150 000 livres « en don par capitation » directe, la Ville n'envisage que 100 000 livres « qui seront levez par imposition sur les draps d'or, d'argent, soyes et laine »[84]. Toujours le refus d'un prélèvement sur la fortune, et la préférence pour un impôt sur la consommation. La « capitation » de 1571 avait déjà eu bien du mal à passer, celle de 1572 est encore plus mal acceptée, d'autant qu'elle s'annonce comme devant être encore une fois reconduite en 1573[85] : elle laisse penser que le roi pourrait recourir régulièrement à cet expédient, faisant fi de la traditionnelle exemption de taille dont jouit la capitale. C'est une question tout à la fois d'intérêt et de patriotisme local, ce qui permet à la bourgeoisie parisienne, seule véritablement touchée par ces « capitations »[86], de mobiliser derrière elle l'ensemble de la population dans un réflexe de défense des libertés municipales. Surtout que les Parisiens n'en sont pas quittes avec la « capitation » : s'y ajoute une « ferme de la drapperye » nouvellement créée, dont le roi attend 600 000 livres, et il est encore question d'en tirer plus de 300 000 en constituant 28 000 livres de rentes sur les aluns[87]...

83. T. VI, éd. P. Guérin, Paris, 1891, p. 445 sq.

84. *Registre des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. VI, éd. P. Guérin, Paris, 1891, p. 470-476.

85. Cf. les « Lettres patentes du Roy sur la continuation de la subvention ordonnée par Sa Majesté pour parfaire le payement des Reistres et Suisses ès deux années 1572 et 1573 » (Bibl. nat., *Réserve*, Recueil F 175, fol. 128-131.

86. Robert Descimon a évalué à 40 % des Parisiens (soit les seuls « bourgeois de Paris ») le nombre (quelque 16 000 « cottizés » en 1571) de ceux qui étaient effectivement atteints par cette « capitation » (*art. cit.*, p. 76).

87. C'est le 16 août 1572, jour même de l'élection du nouveau prévôt des marchands, que ces projets fiscaux sont révélés. Ils menacent l'une des principales branches d'activité parisienne, et la municipalité craint « que les marchans et artisans en laynes et draperies à Paris pouroient engendrer quelques simultez et malveillances contre lesdictz Prévost des marchans et Eschevins et autres aians charge du corps de ladicte ville, et estimer qu'ilz feussent cause de la levée dudict aide... » (*Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. VII, p. 6-7, et Arch. nat., H 1787, fol. 5 v°). On aimerait connaître les réactions, la semaine suivante, du corps des marchands drapiers et des communautés de tisserands, dont on peut seulement supposer qu'ils ne sont pas restés les bras croisés le jour de la Saint-Barthélemy...

Il faut dire que le Trésor est vide, et le roi aux abois : il lui faut non seulement régler la solde de ses gendarmes et des reîtres, mais encore réunir la dot promise à sa sœur, payer les fêtes somptueuses qui accompagneront le mariage, équiper la flotte réunie à Brouage, constituer une armée de réserve en cas d'attaque surprise des Espagnols, stipendier les princes allemands, etc. Situation d'ailleurs constante, que cette impécuniosité du monarque français, qui ne date pas de 1572 et qui ne fera que s'aggraver par la suite, mais qui nous surprend toujours[88]. Il y a là une faiblesse, voire un danger permanent que les conseillers du roi percevaient très bien. A preuve ce prémonitoire *Advis du sieur de Tavanes à la décharge du peuple, repos de France, contre les requestes des Espagnols et huguenots*, destiné au roi et daté du 22 août 1572, soit du matin même de l'attentat contre Coligny[89] ; Tavannes y soulignait la détresse financière de l'Etat, et le danger d'accroître la pression fiscale, déjà à la limite du supportable : « Il faut oster ceste coustume de lever des subsides et imposts extraordinaires, dont le peuple est desjà tant en désespoir, et aussi pour oster le péril où Sa Majesté se met, ayant l'indignation de ses subjects. Outre ce, que ce mot de "subside" se nommera à la fin tyrannie, en danger (s'il se lève quelque Prince, Seigneur ou autre mutin qui parle du bien public, assisté facilement par sous main ou à descouvert des estrangers) de faire prendre les armes, le tout au grand hazard de l'Estat. » Et d'insister : « Le peuple doit respirer à ceste heure que l'on est en temps de paix » ; à défaut de « ce bon mesnage », on s'expose au « susdict danger de rebellion, remuement d'estat ». Mise en garde prophétique, dont on ne sait si Tavannes eut le temps de la mettre sous les yeux du roi, mais qui, à cette date, était indubitablement inspirée par des indications précises sur le climat d'exaspération qui régnait dans la bourgeoisie parisienne. Deux jours plus tard, c'était l'insurrection pour se débarrasser des huguenots, profiteurs supposés des insatiables exigences du fisc royal.

88. Cf. cette très étrange missive, écrite de Chambord le 7 mai 1572, où, sur un ton pressant (on n'ose dire : suppliant), Charles IX sollicite avec toutes sortes de bonnes paroles le lointain gouverneur de Lyon, Mandelot, de lui trouver de toute urgence, « en la bourse de [ses] amys et aultres, par emprunt ou aultrement », la somme de 8 000 livres, engageant sa « foy et parolle de Roy » de les lui rembourser sous peu... : triste aveu de la détresse financière du roi, obligé d'aller si loin mendier si petite somme (Paulin Paris, *Correspondance du roi Charles IX et du Sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, pendant l'année 1572*, Paris, 1830, p. 13-15).

89. Texte dans Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, *Mémoires*, in-f°, s.l.n.d. [c. 1620], p. 440-442. Impossible de vérifier si ce document, inséré dans des *Mémoires* tardifs et douteux (cf. *supra*, p. 104), est authentique (surtout qu'il pouvait être encore d'actualité vers 1620) : nous optons pourtant pour son authenticité, d'autant qu'il s'insère mal dans le contexte des *Mémoires* du maréchal, tels que les a maladroitement recomposés son fils.

On mesure bien l'étroitesse de la problématique de l'historiographie traditionnelle. Voici un document capital, daté du 22 août 1572, émanant du maréchal de Tavannes en personne, censé être l'un des principaux responsables de la Saint-Barthélemy ; ce texte se trouve imprimé depuis environ 1620 à quelques pages du soi-disant récit du massacre que tout le monde cite et utilise en le croyant authentique ; mais dans le même temps, *personne* ne fait état de cet *Advis* apparemment plus véridique[90]. Comme si rien ne comptait en dehors des sombres intrigues de palais nouées autour de Catherine de Médicis et de sa camerilla. Comme si l'image purement religieuse de la Saint-Barthélemy ne pouvait être désacralisée pour tenir compte de considérations plus prosaïques. Comme s'il ne pouvait y avoir, dans ce grand branle-bas parisien, quelque chose d'une révolte antifiscale habilement exploitée par divers manipulateurs : duc de Guise, parti de l'Espagne, clergé fanatique, Parlement contestataire, etc. Comme si Coligny, que les Parisiens ont déjà tant de raisons de haïr, ne faisait pas aussi figure de grand responsable et de principal profiteur de la surcharge fiscale (songeons à toute cette diabolique propagande qui le donne comme dominant l'esprit du « faible » roi...) ; comme s'il n'avait pu jouer involontairement aux yeux du public ce rôle d'abcès fixateur que l'on retrouvera au XVII[e] siècle tantôt au niveau du « favori », tantôt à celui des « traitants » et « partisans », et contre lesquels déferlera régulièrement la colère populaire. Depuis le temps qu'ont paru les belles études de Roland Mousnier et d'Yves-Marie Bercé, on peut s'étonner que la dimension « révolte populaire » de la Saint-Barthélemy n'ait jamais encore été soulignée : entre le XVI[e] siècle et le XVII[e] siècle semble malheureusement exister une véritable cloison étanche, qui rend difficile la transmission du savoir[91].

Cet *Advis* au roi pose un autre problème, insoluble en l'état actuel de nos connaissances. Tavannes y préconise des remèdes, à commencer par une compression des pensions de la Cour et des dépenses militaires, conseillant d'abolir pendant trois ans certaines pensions et de « régler au petit pied » les soldes des gendarmes, gardes et gentilshommes

90. Encore faut-il se donner la peine, somme toute élémentaire, de consulter l'édition originale des *Mémoires* de Tavannes. Trop d'historiens, amateurs ou pressés, se contentent de recourir aux nombreux recueils de documents publiés au XIX[e] siècle (par Petitot, C. Leber, Cimber et Danjou, Michaud et Poujoulat, etc.) en oubliant simplement qu'il s'agit là, parfois, de morceaux choisis, voire tronqués, ou de textes réinterprétés à la lumière des préjugés de l'époque. Ainsi, dans Petitot, *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, 1[re] série, t. 25, Paris, 1822, p. 351-357, comme dans Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, 1[re] série, t. 8, Paris, 1838, p. 405-407, cet *Advis du sieur de Tavannes à la décharge du peuple* est daté du 29 août — au lieu du 22 dans l'édition originale : l'interprétation de cette pièce capitale en est évidemment modifiée.

91. Nous abordons aussi la question fiscale au fil de notre article, La Fronde parlementaire à la veille de la Saint-Barthélemy, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 148, 1990, p. 17-89.

de la Maison du roi — dont, rappelons-le, le duc de Guise est « grand maître ». Tavannes conseille également des licenciements : « Et considérera sa Majesté, s'il luy plaist, que son train sera assez grand lors qu'il y aura huict ou dix mil Gentilshommes de la Gendarmerie »[92]. Si jamais ce programme de restrictions budgétaires a été ébruité, connu du duc de Guise et répété aux probables victimes, on peut facilement imaginer le *tolle* des intéressés. Par là s'expliquerait l'aspect « révolte prétorienne » de la Saint-Barthélemy et la participation des diverses gardes (suisse, écossaise, française) du roi à la chasse aux huguenots jusqu'en plein Louvre.

L'*Advis du sieur de Tavannes à la décharge du peuple* amène une autre question : qui oriente, en 1572, la politique financière de Charles IX ? Car on ne s'attendrait pas nécessairement à entendre ici la voix du vieux maréchal — qui fait seulement valoir des arguments de bon sens, suggère des solutions, mais ne s'exprime pas en spécialiste. Alors, qui est le maître des finances ? En droit, l'actuel garde des Sceaux, Birague... Car rien ne nous dit que le « Contrôleur général des Finances », Guillaume de Marcillac, en place de novembre 1568 à sa mort en janvier 1573, ait joué un rôle autre que technique. Là pourrait être d'ailleurs la tare des derniers Valois : l'absence, au-dessus des intendants des Finances, d'un véritable responsable des finances à la tête du gouvernement ; sans doute sont-elles toujours tenues pour matière subalterne, dont on débat collégialement au Conseil privé, au coup par coup, sans prévision ni vue d'ensemble, malgré la gravité de l'enjeu. La Saint-Barthélemy pourrait être sortie de cette carence : faute d'un Sully, faute surtout d'une prise de conscience, d'une volonté politique de placer désormais la gestion des finances au cœur du gouvernement, le régime des Valois était destiné à sombrer dans l'avalanche des expédients fiscaux, tous plus impopulaires les uns que les autres.

La crise financière latente est une chose, la crise aiguë de trésorerie en est une autre. Autant on peut s'accommoder plus ou moins longtemps de la première, autant la seconde exige des solutions concrètes immédiates. Or, on peut se demander si Charles IX, à

92. Rappelons qu'au début de 1567 le roi était censé n'entretenir que 2 400 lances de la gendarmerie (cf. R. Doucet, *L'état des finances de 1567*, cité *supra*, note 72, aux p. 6 — où il y a une erreur de calcul — et 29). A quel effectif avait-on pu monter depuis pour envisager de le réduire en 1573 à 8 ou 10 000 lances ? Mais peut-être faut-il entendre « 8 à 10 000 gentilshommes de la Maison du roi et lances de la gendarmerie » ? Entre Tavannes, La Noue (*Discours politiques et militaires*, éd. F. E. Sutcliffe, Genève, 1967, cf. p. 300), R. Doucet et F. Lot, il n'est pas facile de trancher. D'une façon plus générale, la réduction des divers contingents militaires semble être, en 1572, à l'ordre du jour : cf. une phrase très elliptique des mêmes pseudo-*Mémoires* de Tavannes (et probablement due, cette fois, à son fils), évoquant « la casserie des gens de guerre » que Charles IX aurait décidée, peut-être en mai 1572, à l'instigation, disait-on malignement, de Coligny... (Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, *op. cit.*, p. 402).

la veille de la Saint-Barthélemy, ne s'est pas trouvé confronté brutalement à une absence totale de moyens de paiement ; il en existe au moins un indice : alors que la solde trimestrielle de ses meilleures troupes (les « Gendarmes », répartis dans toute la France), qui accusait déjà un retard de deux mois, avait été fixée au 20 août, le roi doit *in extremis* la différer d'un mois supplémentaire, au mépris de tous ses engagements[93]. A certaines compagnies, il est même dû six mois entiers[94]. Nous ne savons ce qu'il en est, à la même date, du paiement des « gages » des officiers, du règlement des rentes sur la Ville, ou du remboursement de ses dettes personnelles, mais depuis l'échéance du terme de juin 1572, la détresse monétaire du roi paraît de plus en plus dramatique. D'où cette question, même si elle est actuellement insoluble : la crise de trésorerie royale n'a-t-elle pu avoir été aggravée artificiellement (de l'intérieur ou de l'extérieur), surtout à dater du 18 août ? Qui nous dit que la haute banque italienne, lyonnaise ou parisienne, sur un mot du pape ou des Jésuites, n'a pas subitement fait défaut, refusant au roi tel ou tel service, telle ou telle facilité ? Des excommunications ont pu être lancées contre le roi de France, qui n'étaient pas nécessairement spirituelles[95]. De toute façon, la voie dangereuse dans laquelle s'engageait Charles IX en bravant ouvertement le pape et l'opinion publique pouvait légitimement inquiéter les manieurs d'argent internationaux ; voire, leur poser à eux aussi des problèmes de conscience, le roi se mettant sous le coup d'une

93. Bibl. nat., *Réserve*, Recueil F 175, fol. 140-141.

94. Dans une lettre à Charles IX du 27 juillet 1572, l'intendant à l'armée d'Italie occupant le marquisat de Saluces ne cesse de se lamenter : « Jusques icy, il ne s'est receu aucune chose pour le paiement des compagnies vieilles, ne se pouvant rien avoir de l'assignation qui a esté baillée à Dijon selon qu'a escrit celluy qui est commis à Lyon, si ce n'est que Vostre majesté y face donner ordre comme je l'en supplie très humblement. De façon, Sire, que nous sommes à la fin du VIIe moys de ceste année sans que lesdictes compagnies aient receu aucune autre chose que leur paiement de janvier et février, qui faict qu'elles sont réduites en extrême pauvreté et nécessité... » ; et d'évoquer la « totalle despération » où risquent de tomber les soldats, qu'on va « désespérer entièrement. » « Bien est vray qu'il y a infinies difficultez, et la première et plus importante est qu'il n'y a ung seul denier pour leur bailler... Mais en fin tout le pis qui y soit, et que je crains le plus, Sire, est que si vers le XXIIIIe du moys d'aoust prochain des deniers pour faire la monstre et le payement à toutes ces compagnyes cy ne sont de deça..., facillement il surviendra des désordres et bien grandz, avec peu de moyen d'y pourveoyr. Et pour cela, je supplie Vostre majesté tant et si très humblement que je puis, qu'il soit son bon plaisir d'y faire donner ordre, si bon et si à temps que nous ne tumbions en ces inconvéniens qui autrement ne peuvent manquer » (Bibl. nat., ms. fr. 15.555, fol. 17-18).

95. Ne pas oublier que, bon an mal an, le clergé français verse alors au roi près de deux millions de livres, soit quelque 15 % des recettes de l'Etat (Claude Michaud, *Les receveurs généraux du clergé de France aux XVIe et XVIIe siècles*, thèse de doctorat soutenue à Paris I, 3 vol. dactylographiés, 1987 : consultable à la Bibl. univ. du Centre Tolbiac ; cf. t. I, p. 244. A paraître, en 1990, chez Fayard). Si le Clergé de France avait subitement remis en question la subvention ou don gratuit dont il s'acquittait depuis 1561, il aurait du même coup ruiné le crédit du roi et mis pratiquement celui-ci en situation de banqueroute.

rupture avec l'Eglise[96]. Sait-on quelle fut l'attitude d'un Sardini, d'un Marcel, à qui Charles IX a l'habitude d'emprunter[97] ? Ou celle du duc de Lorraine, soutien financier, sinon créancier privilégié du roi ? Allons plus loin : dans une conjoncture aussi délicate, Philippe II n'avait-il pas les moyens d'étrangler financièrement son voisin et rival ? Du fait de sa seule imprudence, ou du fait d'interventions étrangères, le roi de France était-il quasi en état de cessation de paiement à la veille de la Saint-Barthélemy ? Le sort de Charles IX s'est-il joué sur la place de Lyon ? Sur celle de Gênes ? Ces questions sont bien sûr un peu vaines, n'ayant aucun moyen d'y répondre ; on se doit pourtant d'y réfléchir, ne serait-ce que pour élargir la problématique traditionnelle.

La question militaire demanderait, elle aussi, à être étudiée de près à la veille de la Saint-Barthélemy. Si elle se relie aux difficultés budgétaires du moment (certains soldats non payés depuis six mois ; pour d'autres, perspective de licenciement ou de réduction à l'état de demi-soldes), elle déborde de beaucoup les seuls problèmes d'argent. Il semble qu'on puisse parler d'un véritable malaise de l'armée à la fin août 1572 : conscience de s'être battu pour rien (cf. Monluc incriminant « ces diables d'escriptures »), dépit de revoir parader à la Cour leurs adversaires de la veille, rivalités de clans[98] et de personnes, sans compter, bien sûr, la haine vouée aux huguenots par simple fanatisme religieux. N'oublions pas que le roi a affaire à une armée trempée par dix ans de guerre civile et religieuse ; il est toujours délicat, pour n'importe quel régime, de tenir à une telle armée un discours subitement dépassionné, et de lui demander de se réconcilier du jour au lendemain avec ceux qu'elle vient de battre sur les champs de bataille. On l'a encore constaté dans la France du XXe siècle, où l'armée de la guerre d'Algérie n'a pu supporter le brutal changement d'objectif qu'on lui imposait d'en haut : inévitablement, l'accusation de trahison est alors proférée à l'encontre du pouvoir politique, et l'armée se sent le devoir d'intervenir pour rétablir la pure logique militaire. Nous avons bien conscience de pécher par anachronisme en rapprochant la Saint-Barthélemy d'un moderne « putsch des généraux », et pourtant nous pensons qu'il y a là une voie entièrement neuve à

96. Fin juillet 1572, « on faisoit courir ung bruit que le pape avoit fulminé une monitoire contre le roy à cause dudict mariage, et que cela estoit fait par la suasion de M. le cardinal de Lhorraine, lequel estoit lors à Rome » (Jehan de La Fosse, *Journal d'un curé ligueur de Paris*, éd. Edouard de Barthélemy, Paris, 1866, p. 146).

97. Bibl. nat., ms. fr. 3.193, fol. 23 (lettre de Charles IX au maréchal de Montmorency, datée de Lude, 6 novembre 1571). P. Champion, *Charles IX*..., t. II, Paris, 1939, p. 46.

98. Ceux des Guises, des Montmorencys, des Strozzi, etc., sans oublier celui de Coligny, le seul, dans l'immédiat, à pouvoir recruter.

explorer. Car on ne dispose actuellement d'aucune étude sur la situation de l'armée française en l'été 1572 (effectifs, financement, organisation, commandement), encore moins sur son état d'esprit (il n'est pas sûr, par exemple, que la nécessaire ambiguité entretenue par le roi sur sa politique étrangère n'ait pas été perçue par les militaires comme de l'irrésolution, justifiant une intervention de leur part). D'ailleurs, qui commande véritablement cette armée : le roi ? le duc d'Anjou, théoriquement lieutenant général du royaume ? ou le duc de Guise, à travers tout un réseau de parents, de « fidèles » et de pensionnés[99] ? Parmi les militaires, nous plaçons les multiples gardes, français et étrangers, du roi, de ses frères, des reines — qui jouèrent tous un tel rôle à la Saint-Barthélemy et sur lesquels nous ne savons rien, sinon qu'ils dépendaient du duc de Guise, « grand maître de la Maison du roi ». Fut-ce une faute, le 19 août, d'avoir fait entrer dans la capitale les 600 hommes du régiment des gardes françaises, surtout en l'absence de son chef, le colonel Strozzi, alors retenu près de La Rochelle[100] ? En est-ce une autre d'avoir laissé partir, le 20 août, le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, avec toute sa cohorte de cavaliers[101] ? Obnubilé par l'armement d'une flotte

99. « Le Duc de Guise estoit venu à la Cour, et avec luy s'y estoient rendus encore le Duc d'Aumale son Oncle, le Duc de Nemours son Parrain, le Duc d'Elbeuf son Cousin, les Ducs de Nevers et de Montpensier ses beaux-Frères, et plusieurs Gentils-hommes et Cavaliers qui tenoient pour le Party Catholique, dont il estoit Chef sans contredit, et par le consentement d'un chacun, et par une longue succession passée jusques à luy, où se trouvoit jointe l'éminente authorité du Cardinal de Lorraine. Parmy les siens estoient compris plusieurs Capitaines et Gentils-hommes de diverses Nations, lesquels s'entretenans des pensions et du bien qu'il leur faisoit libéralement, estoient tousjours prests à exécuter ses commandemens, mesme au péril de leur vie, en toutes les occasions qui s'en présentoient » (Henrico Davila, *Histoire des guerres civiles de France*, 1644, 2e éd. 1647, t. I, p. 322-323. C'est à titre exceptionnel que nous empruntons ces détails à un auteur tardif et très peu fiable, mais nous pensons qu'il donne ici la note juste).

100. Camillo Capilupi, *Lo stratagema di Carlo IX..., cy après mis en françois*, s.l., 1574, p. 42-44. *Histoire de Monsieur de Thou*, trad. P. du Ryer, Paris, 1659, au t. III, p. 646-647. Et Bibl. nat., *Réserve,* Recueil F 175, fol. 127. Qui peut nous dire, d'ailleurs, si le roi souhaitait vraiment avoir ces gardes auprès de lui, ou s'il n'a pas pu faire autrement que de les laisser entrer à Paris ? Un an plus tôt, un texte pour le moins étonnant nous révèle que les gardes du roi, depuis longtemps impayés, s'étaient invités d'eux-mêmes à Blois pour y réclamer leur solde, mettant par là « tout le monde en alarme », et que Charles IX avait eu beau faire « commandement aux soldats de se retirer », il « fut contraint un jour de les chasser à coups de baston de devant la porte de son chasteau » (*Le Tocsain contre les massacreurs*, 1577, éd. L. Cimber et F. Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. VII, Paris, 1835, p. 34-35).

101. Le maréchal semble avoir fait preuve de lucidité en préférant se retirer à Chantilly « afin de n'estre pas pris au filet comme les mal advisez » (Sully, *Mémoires des sages et royales oeconomies d'Estat*, [Sully, 1640], p. 8). Plus que jamais, depuis décembre 1571, il se savait détesté des Parisiens, et la plus élémentaire prudence lui commandait de ne pas s'attarder dans la capitale (cf. P. Champion, *Charles IX. La France et le contrôle de l'Espagne*, Paris, 1939, t. II, p. 121). Même après le 22 août, malgré le « mandement » du roi « de venir à Paris pour se loger au logis de l'Admiral, afin de l'assister de son authorité », il « ne voulut jamais partir de Chantilly » (Sully, *op. cit.*, p. 6). Bien lui en prit, et l'on ne peut lui reprocher d'avoir ainsi laissé le champ libre aux Guises : il savait d'avance la partie trop inégale.

atlantique ou inquiet d'une éventuelle incursion des Espagnols en Picardie[102], trop confiant dans la traditionnelle protection des bourgeois parisiens ou inconscient de la grogne grandissante dans sa propre garde, le roi s'est-il placé dans sa capitale en état de faiblesse absolue à la veille du 24 août ? A l'évidence, Charles IX sera trahi et abandonné par une partie des officiers de sa propre garde. On n'oubliera pas qu'au soir du 23 août, pour mieux les débaucher, le duc de Guise faisait miroiter aux yeux des capitaines des gardes suisses et françaises ces deux avantages évidents : la revanche à portée de main sur le huguenot abhorré — et l'assurance d'un butin facile[103] ; on tient là les deux grands ressorts, l'un psychologique, l'autre matériel, de la peu reluisante conduite d'un grand nombre de militaires et de mercenaires le jour de la Saint-Barthélemy. On aura quelque chance de comprendre cette journée quand on voudra bien se défaire des idées les plus simplistes sur l'obéissance rendue au souverain par ses propres gardes.

Crise religieuse, crise financière, crise militaire, il ne faudrait pas négliger le dernier volet du tableau : la crise institutionnelle. Sur ce point, renvoyons à notre prochain article, *La Fronde parlementaire à la veille de la Saint-Barthélemy*[104], comme à celui, complémentaire, sur *La Boetie pamphlétaire*[105]. Il serait illusoire d'imaginer la monarchie des Valois comme solidement assise vers 1570 ; elle rencontre en face d'elle un pouvoir systématiquement contestataire et quasi concurrent, qui n'est autre que le Parlement de Paris (auquel font de plus en plus écho, naturellement, les parlements de province). Et ceci ne date pas des guerres de Religion : dès la fin calamiteuse du règne de Henri II (en gros, dès 1555, donc cinquante ans avant la Paulette), le Parlement remet en question le vieil ordre politique et la nature de ses relations avec la royauté. Crise de la pensée juridique et

102. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, Charles IX rappellera de Picardie vers la capitale une partie de ses troupes et même de ses gardes (Bibl. nat., ms. fr. 3.209, fol. 66). Le roi semble avoir eu assez peur, début août, d'une invasion espagnole à partir des Pays-Bas (Jean-Marie Audin, *Histoire de la Saint-Barthélemy, d'après les chroniques, mémoires et manuscrits du XVIe siècle*, Paris, 1826, p. 474) ; n'oublions pas que le duc d'Albe détenait, depuis la capture de Genlis, une lettre royale fort compromettante, qui lui donnait motif d'attaquer la France, au moins d'y exercer des représailles ; après la Saint-Barthélemy, l'ambassadeur de France à Madrid profite du subit renversement de la conjoncture diplomatique pour supplier Philippe II qu' « il retirast les forces extraordinaires qu'il avoit mises sur ses frontières » (Ernest Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, Paris, 1853, p. 239, note). Mais Charles IX a pu aussi bien simuler la peur d'une invasion pour masser des troupes à la frontière, inquiéter l'Espagnol, et soutenir ainsi la cause des Gueux de Hollande ; la signification ultime des grandes manœuvres françaises en Picardie nous échappe, car il est difficile de savoir, du duc d'Albe ou de Charles IX, lequel amuse l'autre.

103. *Histoire de Monsieur de Thou*, trad. P. du Ryer, Paris, 1659, t. III, p. 658-659.

104. Dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 148, 1990, p. 17-89.

105. Dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 51, 1989, n° 2, p. 289-300.

philosophique ? Prise de conscience d'intellectuels en mal de critique politique, au terme d'une Renaissance et d'une Réforme passablement inconoclastes ? Prétentions nouvelles d'une oligarchie de magistrats, constituée de plus en plus en caste par le jeu de l'hérédité des charges, bénéficiant sans scrupules du mouvement ascensionnel du prix et des profits de l'office et y puisant un sentiment accru d'indépendance[106] ? Réaction égoïste d'un corps privilégié aux exigences égalisatrices — notamment sur le plan fiscal — d'une monarchie tendant à l'absolutisme et confrontée à cet éternel problème de la participation des plus riches à l'effort de guerre de la Nation ? Malaise existentiel d'une catégorie sociale ayant lourdement investi dans l'achat de l'office et courant le risque, par décès prématuré (cf. la clause des quarante jours), de perdre d'un coup son précieux capital ? Mutation difficile de l'antique *Etat de justice* en *Etat de finances*, par bien des points révolutionnaire et choquant ? Tout cela à la fois, sans doute, et bien d'autres choses encore : nous n'avons pas la prétention de cerner toutes les particularités du microcosme parlementaire, ni d'expliquer en quelques phrases l'étendue de la crise de la conscience publique, et spécialement politique, à partir de 1555. Simplement, le *Discours de la servitude volontaire*, véritable bréviaire de la haine, que l'on peut dater des années 1555-1561, nous semble le meilleur révélateur de cette remise en cause fondamentale de l'autorité monarchique.

Il va de soi que le désastre de Saint-Quentin, la faillite du Grand Parti de Lyon, la décevante paix du Cateau-Cambrésis, la soudaine disparition d'Henri II, puis de François II, enfin la régence de Catherine de Médicis, avec tous ses embarras religieux et financiers, n'ont fait qu'accentuer le discrédit de l'Etat royal. Et que le Parlement, obstinément, met à profit la moindre occasion, avec des hauts (1561-1562) et des bas (1563-1570). Les deux années allant d'août 1570 à août 1572 lui offrent à nouveau la possibilité de reprendre son travail de sape et il ne fait aucun doute que la Saint-Barthélemy constitue une étape importante dans l'affrontement multi-séculaire entre Parlement et monarchie. Indiscutablement, la responsabilité du Parlement est engagée dans l'explosion du drame et, malgré le laconisme des sources, nous avons

106. Il ne faudrait pas s'imaginer qu'avant 1604 les officiers du Parlement aient été moins indépendants du roi qu'ils ne le seront ensuite, du fait de l'appropriation officielle des charges reconnue par la *Paulette*. Ni se laisser abuser par les esprits chagrins, tels de Thou (*Histoire universelle*, Londres, 1734, t. XIV, p. 325), qui versent une larme hypocrite sur la disparition du bon vieux temps : derrière une façade laissant croire que les places restent à la disposition du roi et sont données au mérite, le népotisme, la cooptation et le trafic des offices sévissent dans toute leur ampleur dès la seconde moitié du XVIe siècle ; vers 1540, sinon bien avant, le roi a perdu tout contrôle sur le recrutement de ses magistrats ; la *Paulette* n'a fait que régulariser un abus depuis longtemps consacré (cf. l'édit du 31 janvier 1522).

pu en réunir trois présomptions : d'abord, son obstruction systématique dans l'affaire des procureurs, qui culmine à la séance du samedi 16 août, où son refus obstiné d'enregistrer contraint le roi à afficher un spectaculaire arbitraire, désastreux pour sa popularité et scellant contre lui la coalition procureurs-parlementaires. En second lieu, le lundi 18, aux noces de « Madame Marguerite » et d'Henri de Bourbon, le Parlement brille par son absence à Notre-Dame, ayant tout fait pour s'exclure d'une cérémonie qu'il réprouve formellement. Enfin, dans les jours suivants, le Parlement cesse toute activité publique et s'enferme dans un mutisme complet, donnant toute apparence de mener contre le roi une grève de la justice (grève qu'il prolongera même au-delà de la Saint-Barthélemy) ; certes, il nous est impossible d'en apporter une preuve formelle, tant le Parlement et le roi, pour des motifs opposés, se sont ensuite attachés à brouiller les pistes ; mais malgré cette conspiration du silence, trop d'indices subsistent, qui tendent à convaincre que le Parlement n'a pas la conscience nette et que, sous leurs allures de pères tranquilles, les dignes « Sénateurs catholiques » ont du sang sur les mains. Il est seulement très difficile de faire chez eux la part du fanatisme religieux et celle du fanatisme politique.

Sursaut brutal d'un peuple profondément fanatisé, révolte antifiscale de la bourgeoisie parisienne, mutinerie de militaires et de demi-soldes, défection d'un Parlement jaloux de l'autorité royale : la Saint-Barthélemy est faite de tout cela à la fois. Mais ces diverses composantes sont à intégrer dans un mouvement beaucoup plus vaste et dangereux, celui d'une intervention commune, quasi unanime, en vue du « bien public » : le mot a été lâché par Tavannes[107]. Cette notion est fondamentale et mériterait en soi toute une étude ; elle renvoie évidemment à la « Ligue du bien public » sous Louis XI, mais il faudrait connaître son acception exacte, un siècle plus tard, dans l'esprit des légistes comme dans la conscience populaire. Elle implique la possibilité d'un soulèvement légitime derrière quelque prince du sang (et l'on peut dire que cette idée-force, d'une brûlante actualité sous la Ligue, restera longtemps opérante, au moins jusqu'à la Fronde). On la retrouve exprimée dans un document capital (et totalement méconnu) : le « discours » adressé à la reine-mère, le 20 août 1573, « par le

107. Cf. *supra*, p. 129.

capitaine Camille Strossi »[108] : il y est suggéré qu'un an plus tôt la Saint-Barthélemy eut toutes les allures d'une « querelle de bien publicq », d'autant plus dangereuse qu'elle s'était « couverte du manteau de la religion » et qu'elle reposait sur une coalition exceptionnelle, réunissant pour une fois l'élément « populaire » (comprenons : la bourgeoisie parisienne) et le clan d'un « Grand » (Guise, bien sûr). Il ne s'agissait rien moins que d'une conspiration politique, visant à écarter sinon la reine-mère elle-même, du moins ses trois principaux conseillers italiens (Nevers, Birague, Retz) pour « gouverner le Roy et le roiaulme » à leur place. Comme on le voit, l'élimination de Coligny et des siens n'était qu'un prétexte, qu'un moyen d'avoir la capitale derrière soi : l'objectif final, plus politique que religieux, était de renverser le gouvernement et de confisquer le pouvoir, entreprise « de laquelle néantmoins l'on est venu à bout ». Cette analyse rétrospective du « capitaine Strossi » nous semble fondamentalement juste : pour l'essentiel, les Guises ont échoué dans leur dessein, et l'on ne saurait trop admirer la ténacité de l'équipe gouvernementale en place qui, au prix d'une magistrale volte-face — laquelle lui a valu, et lui vaut encore, une détestable réputation —, lui a permis de rester à la barre et de maintenir le cap, non sans difficultés, sur la même politique d'équilibre religieux et d'indépendance nationale[109].

La perspective traditionnelle sur la Saint-Barthélemy s'est toujours accommodée des pires invraisemblances : comment les protestants ont-ils pu admettre qu'au lendemain du massacre de ses parents et amis un La Noue, ce « Bayard huguenot », vienne spontanément conférer au Louvre avec l'instigateur de la tuerie et se

108. Bibl. nat., ms. fr. 3950, fol. 183-184. Ce « capitaine Camille Strossi » est probablement parent du célèbre colonel Philippe Strozzi : son « discours » confidentiel est en fait un rapport de synthèse sur la situation politique de la capitale, rédigé par un expert en la matière : à un an d'intervalle, la comparaison entre le climat d'août 1573 et celui d'août 1572 nous en apprend beaucoup sur la Saint-Barthélemy.

109. Nous n'avons pas encore réussi à éclaicir le point de savoir si le roi et son Conseil ont le mérite de ce revirement final, ou plutôt s'ils n'avaient pas d'autre échappatoire, se bornant à emprunter l'issue honorable que leurs adversaires, avec une habileté consommée, leur avaient ménagée à l'avance. Dans ce dernier cas, il n'en faudrait pas moins admirer l'exercice de corde raide de Charles IX, contraint de se renier mais cherchant néanmoins désespérément, dans un contexte radicalement nouveau et avec une marge de manœuvre extrêmement limitée, à sauvegarder quelque chose de sa politique antérieure.

remette immédiatement à son service[110] ? Comment les catholiques ont-ils pu s'expliquer qu'au lendemain du massacre des « hérétiques » Charles IX, promu champion du catholicisme, ait quasiment rompu les relations diplomatiques avec le pape Grégoire XIII, refusant pendant près de trois mois de recevoir le cardinal légat spécialement venu le féliciter[111] ? En vérité, et dût en pâtir le soi-disant bon sens français, il faut avouer qu'on nageait en pleine incohérence. Ce qui prouve bien qu'un mythe devenu partie intégrante de notre patrimoine national n'a plus rien à voir avec la logique historique ; cautionné par un Michelet, un Lavisse ou un Braudel, l'absurde n'étonne même plus [112]. A lire les récits habituels de la Saint-Barthélemy, on se prend à songer aux vers de Shakespeare : « C'est une histoire racontée par un idiot, pleine de bruit et de fureur, et qui n'a aucun sens » (*Macbeth*, V, 5). Nous en voudra-t-on d'avoir balayé la vieille fable, ou plutôt d'avoir remis d'aplomb sur ses pieds ce douloureux épisode de notre passé ? Il était puéril de ramener la Saint-Barthélemy à un duel entre Coligny et Catherine de Médicis : c'était oublier Paris, foyer religieux et révolutionnaire. Il était bien court de n'y voir qu'une défaite des Protestants : autant qu'eux, c'est le pouvoir royal qui est atteint, et la France qui recule une nouvelle fois devant l'Espagne. Il était par trop facile de se déculpabiliser collectivement sur le dos du pauvre Charles IX, sous prétexte qu'il assuma héroïquement le rôle de bouc émissaire : ce roi malchanceux vaut décidément mieux que sa réputation et, quatre siècles après, l'historiographie française devrait avoir le courage de regarder enfin la vérité en face. Il est bon de parler de la Saint-Barthélemy comme d'un crime rituel (J. Garrisson) ou d'une explosion de violence panique (D. Crouzet), mais il ne faudrait pas pour autant oublier la réalité première, politique et diplomatique ; gardons-nous de céder à la mode, et de faire de la France du XVIe siècle le champ clos de la seule recherche anthropologique, en négligeant des évidences plus prosaïques : quinze ans après Saint-Quentin, et acquis cette fois par des moyens plus tortueux, la Saint-Barthélemy, autre date noire de notre histoire, constitue un magistral succès pour Philippe II.

110. Cf. Eugène et Emile Haag, *La France protestante*, 10 vol., Paris, 1846-1859, au t. VI, p. 285. On est affligé des pauvretés qu'avance Henri Hauser pour justifier le paradoxal comportement de La Noue : « Il fut ému des regrets de Charles IX... » ! (*François de La Noue, 1531-1591*, Paris, 1892, p. 35). Le douloureux secret de La Noue ne semble pas avoir été mieux perçu par William H. Huseman, *La personnalité littéraire de François de La Noue (1531-1591)*, Paris, 1986 : faute de quoi, et malgré tout son mérite (il se moque allègrement du La Noue de H. Hauser, campé en « naïf simplet », en « grand benêt » de patriote), l'auteur, p. 43-45, s'empêtre à son tour dans des explications psychologiques.

111. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. 31, 1882, p. 495-499.

112. En 1972, un seiziémiste de l'envergure de Fernand Braudel en était toujours à Michelet et à J.-H. Mariéjol, et mieux vaut oublier aujourd'hui ses maigres et douteuses considérations sur la Saint-Barthélemy : *quandoque bonus dormitat Homerus*... (cf. *Actes du colloque « L'Amiral de Coligny et son temps »*, Paris, 1974, p. 21-29).

Cela dit, il est plus simple de proposer un nouveau principe d'explication que de résoudre les multiples problèmes posés par cette interprétation. En 1973, Mme N. M. Sutherland nous révélait qu'à ronronner comme ils le faisaient depuis si longtemps les historiens ne savaient toujours rien sur la Saint-Barthélemy : mieux que personne, nous mesurons l'étendue de nos ignorances, spécialement dans les domaines financier et militaire. Nous souhaitons que les chercheurs français relèvent enfin le défi de l'historienne anglaise et cessent de plagier éternellement Michelet[113]. Pour notre part, en reprenant l'enquête à zéro, nous avons seulement voulu poser quelques jalons, ouvrir des pistes (on en ajoutera certainement d'autres par la suite, tellement le sujet, au fur et à mesure qu'on l'explore, se révèle riche et complexe) ; nous comptons d'ailleurs bien poursuivre sur cette lancée[114]. Mais, d'ores et déjà, on peut tenir pour assuré que la royauté est totalement irresponsable, et de l'attentat commis contre Coligny, et du massacre de la Saint-Barthélemy ; simplement, le roi s'est trouvé devoir affronter, au soir du 23 août, une quelconque menace, voire un ultimatum, émanant des Guises et des Espagnols[115], et il a été acculé à la défensive ; au petit matin du 24, il a été trahi tout à la fois par la majeure partie de ses gardes, acquis aux Guises, et par la milice bourgeoise de Paris : mobilisée pour faire échec au duc rebelle, elle lui a au contraire prêté main-forte. Paralysé, impuissant, le roi a vainement tenté, tout au long des 24, 25, 26 août, et partie du 27, de sauver la situation en louvoyant ; faute d'un soutien actif du Parlement, le lit de justice du 26 fut plutôt un échec ; en désespoir de

113. Dans cet ordre d'idées, on pourra lire, de Jean-François Fitou, Comment on récrit l'histoire : Louis XIV, de Lavisse à Gaxotte, dans *Annales, ESC*, mars-avril 1989, p. 479-497, dont la conclusion, à la page 493, est à citer : « Le plagiat n'est pas une forme pathologique de l'écriture historique, il ne révèle que la difficulté de l'innovation et le poids de la tradition, la force du sentiment que tout est dit, ou presque tout, et que le rôle de l'historien consiste à répéter une fois encore, de façon aussi brillante que possible, une intrigue dont les ressorts ont été depuis bien longtemps démontés. La "chair fraîche" dont parlait Marc Bloch est si rare. »

114. Cf. un prochain article, L'assassinat de Coligny, à paraître dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* en 1991.

115. Tout laisse croire que la soudaine menace d'une déclaration de guerre de l'Espagne est à l'origine de la paralysie de Charles IX dans la nuit du 23 au 24 août. Sully n'a pas manqué de noter, *in extremis*, la rupture unilatérale des relations diplomatiques : « Plus, la retraitte de l'Ambassadeur d'Espagne hors de la Cour, avec déclaration de son acheminement en Espagne : puisqu'il voyoit bien qu'à la persuasion des Huguenots de France, le Roy se disposoit à entreprendre la guerre contre son Maistre » (*Mémoires des sages et royales oeconomies d'Estat*, [Château de Sully, 1640], p. 6). Depuis 350 ans, personne, à notre connaissance, n'a jamais relevé ce texte, pourtant particulièrement accessible, ni souligné la gravité de ce chantage à la guerre. Personne, sauf peut-être Lucien Romier : vers 1935, celui-ci confiait à un jeune chartiste que Charles IX n'avait consenti à laisser mourir l'amiral que sous « la menace clairement formulée par Philippe II à la reine-mère d'une invasion du nord de la France » (*Actes du colloque « L'Amiral de Coligny et son temps »*, Paris, 1974, p. 654, note 6, et encore p. 747).

cause, et pour ne pas perdre toute crédibilité, pour ne pas avoir à avouer à la face du monde que son autorité était bafouée jusque dans sa capitale, le roi s'est résigné, au soir du 27, à endosser officiellement la responsabilité de l'exécution des chefs huguenots. Mais, ce faisant, il retournait le jeu et désamorçait le coup de force des Guises : d'où la possibilité de ne pas renier toute sa politique et de conserver les mêmes hommes en son Conseil privé, c'est-à-dire à la tête du gouvernement. Si, dans ce drame ambigu, la monarchie a beaucoup perdu, il n'est pas sûr que la coalition de ses adversaires y ait beaucoup gagné, et certainement pas tout ce qu'ils en espéraient ; sur le plan intérieur, rien ne sera réglé : ni la question religieuse, ni la question parlementaire, ni la question fiscale.

Même si quantité de détails nous échappent encore, il n'est pas sans intérêt de disposer dès à présent d'une pierre de touche pour mieux juger de cette tragédie de la religion et du pouvoir. Toute l'histoire du dernier quart du XVIe siècle en reçoit un nouvel éclairage. On s'explique mieux, par exemple, la lenteur mise par Henri III, en 1574, à regagner sa capitale, comme certaines stipulations de la *Paix de Monsieur* en 1576. Sans parler, bien sûr, en 1588, des *Journées des barricades*, prolongement logique de l'insurrection d'août 1572, ni de *l'assassinat des Guises*, dénouement prévisible après cette série de défis ; la double exécution de Blois est plus qu'une simple revanche sur les récentes barricades parisiennes : c'est aussi la tardive réaction à l'humiliation dynastique de 1572 et à seize années de honte bue. Il n'est même pas exclu que la Saint-Barthélemy puisse, à long terme, expliquer la politique d'Henri IV, voire celle de ses successeurs. Charles IX avait cru pouvoir mener de front une triple politique, ambitieuse et cohérente, mais combien imprudente ; la lutte contre l'hégémonie espagnole s'accompagnait d'une volonté d'équilibre religieux à l'intérieur et d'indépendance gallicane à l'égard du Saint-Siège : c'était trop, beaucoup trop à la fois, la Saint-Barthélemy fut là pour le prouver. Depuis François Ier, l'Etat des Valois est résolument réaliste, sinon déjà secrètement athée ; il se fie plus à la diplomatie qu'à la Providence divine, et revendique le droit de s'allier aux Turcs ou aux protestants contre le Habsbourg catholique. Mais François Ier, que ce soit à Bologne (1516) ou à Marseille (1533), avait eu la sagesse de rester en bons termes avec les papes, et de garder ses distances à l'égard de la Réforme ; il avait pu, ainsi, se concilier l'opinion publique. Charles IX n'eut pas cette habileté. Compte tenu de la sensibilité française de l'époque, on ne pouvait pas gouverner à la fois contre Rome et contre Madrid, tout en ménageant au-dedans les protestants. Il fallait choisir. Avec Henri IV, les souverains français ont choisi Rome contre Madrid ; ils se sont consacrés à lutter contre le plus pressant

danger — quitte à mettre en sourdine leur tradition gallicane. Etre l'ami du pape, sceller l'alliance du trône et de l'autel, avoir un confesseur jésuite, ne pas heurter les dévots, laisser se déployer la Réforme catholique, telle fut la ligne de conduite d'Henri IV. Avec son successeur, un nouveau pas est franchi : l'offensive à outrance contre l'Espagne implique des contreparties rassurantes à l'intérieur, la défaite des huguenots, accessoirement celle des jansénistes. Moyennant quoi, ayant les mains libres, le cardinal-ministre put se consacrer à l'essentiel, la revanche sur l'Espagne. Ce double tribut payé à l'intégrisme catholique, la France était enfin libre de mener une politique extérieur indépendante ; le soutien de l'opinion publique, catholique romaine à une écrasante majorité, était acquis au prix de la persécution des protestants et des jansénistes. La leçon de 1572 avait été assimilée par les dirigeants français : d'où leur succès final. Pour avoir été trop présomptueux, l'infortuné Charles IX a perdu la première manche. Mais, de 1561 à 1659, l'objectif est resté le même : il n'y a que les moyens qui ont changé.

Jean-Louis BOURGEON,
Paris IV.